

Magazine d'informations de la commune de Trangé >> **Juillet 2019**



Le patrimoine communal



>> Sommaire

>> INFOS PRATIQUES p. 2

>> MOT DU MAIRE p. 3

>> VIE COMMUNALE p. 4

- ▶ Informations municipales diverses
- ▶ Fête de la Musique
- ▶ Trangé s'agrandit
- ▶ Les délibérations
- ▶ Les budget
- ▶ Le Sivom
- ▶ De nouveaux commerçants
- ▶ La participation citoyenne
- ▶ " Flexo-soirée" - Une arrivée
- ▶ ADMR - GEMS - Canicule

>> VIE SCOLAIRE p. 26

- ▶ Le mot du directeur
- ▶ Les parents d'élèves (APE)
- ▶ La gestion des repas

>> VIE ASSOCIATIVE p. 28

- ▶ Les Anciens combattants
- ▶ Les contacts
- ▶ ASLC
- ▶ Le Comité des fêtes
- ▶ Générations Mouvement
- ▶ Le Comité de jumelage
- ▶ Trangé Football club

>> LIBRE EXPRESSION p. 41

>> UN PEU D'HISTOIRE p. 43

>> Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie de TRANGE
1 rue de la Mairie
72650 Trangé
02 43 88 84 75
02 43 88 70 77
mairie@trange.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	Fermé
Mardi	Fermé	14h - 18h
Jeudi	Fermé	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	Fermé

Accueil-Secrétariat :

Laurence HAMELIN et Patricia LETENDARD

Nos déchets

Déchets verts et encombrants

- > Déchets verts au lieu-dit « Les Pinarrières » à Trangé
- > Déchets encombrants et spéciaux à la déchetterie du Ribay (Rouillon)

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	Fermé
Mercredi	9h - 12h	Fermé
Jeudi	Fermé	14h - 18h
Vendredi	Fermé	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h

Composteurs

Vous désirez diminuer, mieux trier vos déchets ?
Des composteurs sont disponibles au service propreté de Le Mans Métropole 206 rue de l'Angevinière. N'hésitez plus ! Tél : 02 4347 47 60

Agence Postale

Bureau de poste de La Milesse - Tél : 02 43 47 18 69

Transports Interurbains de la Sarthe

Ligne 209 : Tennie ▶ Le Mans

Ligne 207 : St Denis D'orques ▶ Le Mans

Pour connaître les horaires de passage à Trangé : des dépliants sont disponibles en mairie et sur www.lestis72.fr / 02.43.39.90.72

Horaires : www.lestis72.fr/fr/fiches-horaires-pdf/9

Tarifs restaurant scolaire

- Enfants de Trangé : **3,61 €**
- Enfants- Adultes hors commune et occasionnels : **5,17 €**
- Repas spéciaux -(allergies) : **1,71 €**

Tarifs garderie

- Par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée : **2,24 €**
- Pour la 1/2h supplémentaire (18h-18h30) : **0,99 €**

Tarifs concessions

30 ans : **140 €** 50 ans : **200 €**

Location de la salle « Gaston Langevin »

Location caution : 1000 €	Nombre de jours	Commune	Hors commune
Mariage, réception, soirée dansante, vin d'honneur, concours de cartes	1 jour	230 €	1 000 €
	2 jours	380 €	1 250 €
	3 jours	450 €	1 500 €
Exposition, vente et réunion	1 jour	160 €	250 €
Journée supplémentaire		70 €	150 €
Décès	1 jour	120 €	
Cuisine		70 €	
Vaisselle		90 €	

Trangé

Infos

>> Mot du Maire

Trangéennes, Trangéens,

Ce bulletin me permet de vous présenter les réalisations et les projets sur notre commune mais avant tout, de souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui ont fait le choix de s'installer à Trangé.

Au dernier recensement en 2015, l'Insee annonçait 1388 habitants. Depuis, se sont implantées 90 constructions qui nous rapprochent du nombre de 1600 habitants.

Trangé continue à se développer dans le secteur 3, route du Roux, avec 42 lots individuels et 15 lots en accession maîtrisée ou location. Cette 3^{ème} tranche va continuer à conforter notre école et les commerces de proximité.

Concernant les réalisations, deux grands projets ont vu le jour :

- Aménagement et mise en sécurité du groupe scolaire avec réfection des clôtures, portail automatisé, préau d'entrée pour marquer l'accès principal de l'école, transformation de la cour avec de nouveaux jeux, un amphithéâtre et le changement du revêtement de finition.
- Construction de la « Maison des Associations », où chaque association a trouvé sa place avec 25 créneaux horaires programmés par semaine.

Projets 2019 :

- Aménagement d'un espace sportif et de loisirs derrière la Maison des Associations en créant un plateau de 600 m² de glisse universelle où petits et grands pourront « s'éclater » ainsi qu'un mini stadium (espace fermé) où l'on pourra pratiquer plusieurs disciplines sportives. Cet espace sportif sera également doté d'un début de parcours de santé, de tables avec bancs et d'un terrain de boules. Le tout sera paysagé.
- Aménagement des extérieurs autour de la bibliothèque avec voirie vers les locatifs, parking, espace jeux pour petits, sentier piétonnier et espace sécurisé devant la bibliothèque. Des plantations et des espaces verts seront réalisés pour agrémenter ce secteur. Des travaux vont être également réalisés sur le bâtiment.

Deux autres grands projets sont à l'étude :

- Déplacement du terrain de foot avec la construction d'un vestiaire qui déclenchera la construction de logements à forte densification sur l'emplacement libéré, créant ainsi un réel centre bourg.
- Réalisation de travaux d'isolation de l'école pour rendre les bâtiments le moins énergivore possible afin de réaliser des économies de fonctionnement, améliorer le confort et apporter un embellissement.

Pour mieux comprendre comment nous allons financer ces projets, une fiche financière est jointe à ce bulletin.

Je terminerai par une note festive en disant BRAVO à tous les musiciens et chanteurs présents à la Fête de la Musique, aux associations et bénévoles mais surtout à vous, chers citoyens, qui êtes venus nombreux les applaudir et apprécier le feu d'artifice en bouquet final.

Je vous souhaite de bonnes vacances, une bonne lecture de ce bulletin et je vous propose de nous retrouver le **31 août** pour l'inauguration de la Maison des Associations et de la cour de l'école. L'heure sera précisée par affichage sur le panneau lumineux.

A bientôt

Le Maire
Jacky MARCHAND



>> Numéros utiles

URGENCES

POMPIERS 18
SAMU 15
GENDARMERIE 17

CULTE CATHOLIQUE

Paroisse de Rouillon :
 Tél. 02 43 47 80 75

CONTACTS PRESSE

Ouest France :

Mme DANY PRAT
 Tél. 02 43 78 08 07

Maine Libre :

Mme CHAILLOU Catherine
 Tél. 06 83 38 48 98

BRIGADES DE GENDARMERIE

La Suze sur Sarthe : Tél. 02 43 77 31 78
Coulans sur Gée : Tél. 02 43 88 82 06
Loué : Tél. 02 43 88 40 29

Dépôt plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

FAMILLES RURALES

Responsable de secteur :
Delphine AGEORGES
 34, rue Paul Ligneul
 72015 Le Mans cedex 2
 Tél. 02 43 39 75 00

ASSISTANTE SOCIALE & PUERICULTRICE DU DEPARTEMENT

11 rue Maurice Ravel
 72700 ALLONNES
 Tél : 02 43 14 33 60



>> Les documents administratifs dans votre mairie

Quoi ?	Où ?	Comment ?	Combien ?	Observations
Carte nationale d'identité Validité : majeurs : 15 ans mineurs : 10 ans	Contacter les Mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 La Chapelle-Saint-Aubin : 02 43 47 62 70 Arnage : 02 43 21 10 06 Pensez à prendre rendez-vous avant de vous déplacer			En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé service «Pré-demande CNI» est mis en place pour une première demande de CNI ou un renouvellement. www.ants.gouv.fr
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	<ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite précisant les noms, prénoms et filiations • Copie recto verso de la carte nationale d'identité 	Fournir une enveloppe timbrée à votre nom et adresse	
Inscription liste électorale	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Justificatif de domicile de -3 mois 	Gratuit	Inscription toute l'année
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimé à remplir sur place • Carte nationale d'identité 	Gratuit	
Passeport biométrique	Contacter les Mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 - La Chapelle-Saint-Aubin : 02 43 47 62 70 Pensez à prendre rendez-vous avant de vous déplacer			
Recensement militaire	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Livret de famille • Justificatif de domicile 	Gratuit	Le mois de son 16 ^e anniversaire



>> Bibliothèque

Bibliothèque Municipale

18 rue de la Mairie

02 43 77 44 39

bibliotheque@trange.fr

Le 2 juin 2009, la bibliothèque était créée.

Le 1^{er} juin 2019 une porte ouverte était organisée pour fêter ce 10^{ème} anniversaire.

Une exposition de photos a permis de revivre les évènements et rencontres importants de ces 10 années.



A cette occasion les regards se sont tournés vers les projets pleins de dynamisme afin que perdure cette belle aventure au service de la culture.

La salariée et les 16 bénévoles permettent le maintien de ce service municipal très apprécié des habitants. Qu'elles en soient remerciées.



Jun 2009
Jun 2019

En 2018 plus de 3226 personnes ont fréquenté la bibliothèque.

A ce jour 5246 documents sont disponibles dont 2798 de Trangé et 2448 de « Sarthe Lecture ».

Les animations avec les scolaires ont toujours lieu 1 fois par mois.

Les horaires de Juin et Septembre

Mardi	16h30 à 18h30
Mercredi	10h à 12h / 14h à 18h
Vendredi	16h à 18h
Samedi	10h30 à 12h15

Les horaires de Juillet

Mardi	16h30 à 18h30
Mercredi	10h à 12h / 15h à 18h
Vendredi	16h à 18h
Samedi	10h30 à 12h15

Au mois d'août, ouverture seulement les mercredis 7, 14 et 21 de 16h à 18h.

Réouverture aux horaires habituels le mardi 27 août.

Vous pouvez accéder au site internet de la bibliothèque pour cela vous allez sur le site de la commune : www.trange.fr recherchez : bibliothèque

Cliquez sur le lien : trange-pom.c3rb.org et entrer votre numéro de carte d'adhérent.

>> Le repas des "Anciens"

Le huit mai, à l'issue de la cérémonie du souvenir au monument aux Morts, la municipalité, par l'intermédiaire du CCAS, avait convié les personnes de 65 ans et plus pour le traditionnel repas des « Anciens ».

Cette année encore, huit jeunes de la commune, garçons et filles que nous remercions une nouvelle fois pour leur gentillesse et leur dévouement, ont servi 120 convives, lesquels ont pu apprécier l'excellence du repas.



Madame Denise Langevin, doyenne de Trangé avec ses 95 ans, était cette année encore présente ainsi que Monsieur Raymond Bigot, doyen de l'assemblée avec ses 90 ans.



« Delphine accompagnée de Riton et Paola », par un spectacle de chansons et de sketches, a permis à nos aînés de passer une très agréable journée.

Pour 2020, nous aurons encore besoin de bénévoles. Les jeunes de la commune qui souhaiteraient faire acte de candidature pour le repas du huit mai, sont priés de se faire connaître à la Mairie dès le mois de janvier.

Encore un grand merci à eux.



Fête de la MUSIQUE

Encore une super Fête de la Musique !

Le 22 Juin dernier, Trangé a organisé sa 10^{ème} édition de la fête de la musique. Le concept a fait ses preuves. Il consiste à programmer la chorale dans l'église pour obtenir une qualité de son naturelle et optimale et à programmer sur une scène unique et sonorisée, implantée sur la place de la mairie, des groupes de divers horizons.

Pour cette nouvelle édition, Catherine Wilmer a choisi pour son chœur des œuvres actuelles, du monde et de gospel. Cet ensemble remporte un franc succès, du fait de la qualité du répertoire, de l'équilibre des voix et de l'enthousiasme des choristes et de son chef.



A la sortie de l'église, vers 20h, nous avons pu écouter **BACK IN THE DAYS**, jeune duo de chanteurs/compositeurs Folk qui nous a plongés dans une ambiance intimiste. Leur premier album « Coming from the past » est accessible sur les plateformes de téléchargement.



Puis, nous avons accueilli **SYMBIOZ ! SYMBIOZ** c'est le fruit de la réunion de talents manceaux. Initialement nommés « C'est la faute à Fabien », ce groupe est issu des ateliers de composition proposés par TDM, une association culturelle mancelle. Leur actualité est marquée par la sortie sur les plateformes de téléchargement de leur single « Stupide » et par la préparation d'un clip pour leur titre « Rob'a Bank »



22h10 : Changement complet de style avec un groupe de petits jeunes de 14 à 16 ans, issu lui aussi des ateliers TDM, qui nous propose un petit répertoire de hard Rock avec un soupçon de métal : les **BLUE CHORD**. Cette fête est aussi un moyen de laisser un espace aux plus jeunes pour multiplier les occasions de se familiariser avec la scène.



Ce fut enfin au tour de **BUMPER** de nous électriser ! Nous avons approché ce groupe il y a deux ans pour leur parler de notre rendez-vous incontournable de début d'été. Cette année ils ont accepté l'invitation et

ont contribué très largement à la réussite de cette fête. C'est l'histoire d'une amitié de musiciens qui dure depuis 25 ans et qui a abouti, il y a 4 ans, à la création d'un groupe de rock. Ils excellent dans la reprise de standards anglo/français.



Alors que nous comptions à peu près 300 personnes en début de soirée, au moment où jouait notre dernier groupe, nous approchions des 1000 spectateurs prêts à assister à un feu d'artifice prometteur. En effet, l'année dernière nous avons été surpris par la qualité de celui-ci et samedi dernier, nous espérons assister à un spectacle de même ampleur. Nous n'avons pas été déçus. La municipalité souhaitait faire de cette manifestation notre Fête de Village. Elle est l'occasion de favoriser le lien entre les Trangéens mais aussi entre les différentes associations et leurs bénévoles. Elle intervient en début d'été, au moment où nous avons besoin de sortir, de nous retrouver et de partager un moment convivial. Il semble que l'objectif soit atteint.



>> TRANGÉ s'agrandit

Une voie toute tracée... pour un nouveau lotissement :

"Le Clos du Roux"

Depuis peu, route du Roux, des engins de chantier s'affairent et tracent des voies dans un champ dont, jusqu'à présent, seules des cultures céréalières avaient leur place. De curieux « petits coquelicots » rouges en plastique avaient dernièrement poussé dans cette étendue herbeuse. Il s'agissait en fait de la délimitation des futurs lots qui accueilleront prochainement 42 pavillons individuels et 15 lots en accession maîtrisée ou location, de ce nouveau lotissement appelé « Le Clos du Roux ». Le plan ci-joint vous en donne la répartition.

D'ores et déjà de nombreux terrains sont retenus, preuve que notre commune est attractive et qu'il y fait bon vivre.



Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus près de l'aménageur, commercialisant ces parcelles, en le contactant par écrit : **Nexity**, 3, place du Général Leclerc - CS 94330 à Tours (37043) ou par téléphone au **0800 66 3000**.



0 800 66 3000

Service & appel gratuits

Google play / App Store

Facebook / Twitter / YouTube / LinkedIn

nexity.fr

NEXITY

3, PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC

CS 94330

37043 TOURS CEDEX

TERRAIN A BÂTIR

nexity.fr

*MC Foncier Conseil - RCS Paris 732 014 964 -13, rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 Paris Cedex 02B. * Dans la limite des stocks disponibles.



>> LES PRINCIPALES DECISIONS DE VOS ELUS

A retrouver sur le site
www.trange.fr – Rubrique « Ma Mairie »

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

SIVOM : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE GASTON LANGEVIN

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. Marchand à signer la convention de mise à disposition de la salle Gaston Langevin destinée à accueillir le relais des Assistantes Maternelles Parents Enfants, une à deux fois par mois selon le programme transmis par le Relais du Bocage.

RETROCESSION COMMUNE /FOUCAULT

Monsieur le Maire présente les plans de divisions du cabinet SUARD MENARD, géomètres, concernant les parcelles de M. FOUCAULT André au lieu-dit « Les Tertres ». Il est proposé à la commune de rétrocéder à l'euro symbolique 81 m2 de la parcelle ZI 4. A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'arpentage.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

DESAMIANTAGE ET DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire présente les deux propositions

ENTREPRISES	TOTAL HT	TOTAL TTC
DG Désamiantage et TSD	86 231.80	103 478.16
MTD et MCM	42 774.30	51 329.16

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir les sociétés MTD (démolition) et MCM (désamiantage). A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de retenir les sociétés MTD et MCM

AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente la proposition de

PAYSAGE CONCEPT	TOTAL HT	TOTAL TTC
Etude de faisabilité	1 100.00	1 320.00
Maîtrise d'œuvre d'aménagement	5 820.00	6 984.00

Monsieur le Maire propose dans un 1^{er} temps de retenir l'étude de faisabilité. En fonction du montant des travaux, des choix seront à faire et la décision de leur confier la maîtrise d'œuvre d'aménagement pourra se faire dans un 2^{ème} temps. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de retenir dans un 1^{er} temps la proposition financière pour l'étude de faisabilité d'un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

GENDARMERIE

Présentation de la réglementation concernant les vidéo protections. Suite à son entretien avec le lieutenant SCHNEIDER commandant la communauté de brigades de La Suze-sur-Sarthe (72), monsieur le Maire a proposé que le projet soit présenté au Conseil municipal. En introduction, un point est fait sur les statistiques de la délinquance sur la commune. Responsable de 34 communes, le lieutenant SCHNEIDER souhaiterait l'installation de 8 caméras de vidéo protection sur différents axes dont l'une sur la RD 357 au niveau du 1er rond-point (sens le Mans-Laval).

Objectifs : Aide aux enquêtes. Moyen supplémentaire pour lutter contre les actes de malveillance.

Cadre juridique : Code de sécurité intérieure – loi de 1995. Les enregistrements sont consultés uniquement si besoin dans le cadre d'une enquête. Ils doivent être gardés au minimum 15 jours et maximum 1 mois. Nombre restreint de personnes autorisées à accéder aux images. Ce dispositif ne remplace pas la présence humaine,

Procédure :

La commune doit :

- Faire une demande à la Préfecture qui prend un arrêté pour 5 ans.
- Fixer des objectifs : filmer qui ? quoi ?
- Etablir un cahier des charges : qualité des enregistrements jour et nuit quelles que soient les conditions météo, importance de l'implantation....
- Choisir une société qui réalisera l'installation.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable mais une réflexion est à prévoir avec la commune de Chaufour-notre-Dame pour partager le coût de cet investissement.

CONSTRUCTION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS : EMPRUNT (En attente du versement des subventions)

PRET N°1 : 500 000 €

Prêt au taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : - 0.319 %)

DUREE	Taux de départ
24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital	E3MM + 0.70%
Paiement trimestriel des intérêts	Soit : 0.381 %

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

PRET N°2 : 500 000 €

Prêt au taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : - 0.319 %)

DUREE	Taux de départ
24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital	E3MM + 0.70%
Paiement trimestriel des intérêts	Soit : 0.381 %

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois / Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition d'emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Mme Jocelyne GOUSSET occupe les fonctions de comptable du Trésor de l'agglomération mancelle et donc, à ce titre, receveur municipal de la commune. Conformément aux prescriptions du décret N° 82979 du

29 décembre 1982, elle sollicite l'octroi de l'indemnité de conseil d'un montant de 434.18 brut soit 392.82 net pour l'année 2018. Le Conseil municipal, avec 10 voix, accepte le versement de cette indemnité.

RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

« Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), complété par la loi « Informatique et Liberté » modifiée le 20 juin 2018, est le socle de la réglementation applicable depuis le 25 mai 2018 en matière de traitement des données personnelles. L'ensemble des administrations, entreprises ou associations utilisant des données personnelles sont donc tenues de s'y conformer.

En supprimant l'ancien régime déclaratif, ce texte pose comme nouveau principe la responsabilisation et l'autocontrôle des acteurs. Il appartient désormais aux collectivités d'appréhender les risques qui portent sur les données personnelles qu'elles utilisent, et de prendre toutes les mesures qu'elles jugent adaptées pour réduire ces risques à un niveau raisonnable.

En outre, le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte. Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information ainsi que le recueil du consentement des intéressés lorsque nécessaire.

Une documentation fournie et à jour devra être disponible pour expliciter la politique de protection adoptée par la collectivité : registre des traitements, études d'impact (PIA), contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, actions réalisées (formation, par exemple), etc.

Cette mise en conformité va générer de nouvelles charges de travail et des coûts non négligeables (selon les devis recueillis). Or, nous ne disposons pas de toutes ces compétences et des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux et à la désignation d'un délégué à la protection des données dégagé de tout conflit d'intérêt, comme la réglementation les y oblige.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés, tout en capitalisant sur les expériences des collectivités ou établissements publics comparables. C'est pourquoi l'ATESART, dont nous sommes membre, propose de mutualiser son délégué à la protection des données prévu par le règlement européen.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à accepter la proposition d'ingénierie Territoriale de l'ATESART « Protection des données personnelles/ mutualisation du délégué prévu par le règlement européen ». Les modalités financières sont précisées dans le contrat joint en annexe de la délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer le contrat RGPD, avec l'ATESART et tous actes afférents à ce projet dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre du contrat, aux termes duquel l'ATESART assurera le rôle de délégué à la protection des données pour le compte de la commune, après enregistrement de la désignation par la CNIL.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL R.I.F.S.E.E.P (IFSE et CIA)

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis du Comité technique du Centre de Gestion et propose au Conseil d'adopter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

Les Bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire (IFSE et CIA) tel que défini dans la présente délibération :

- Les agents titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

Parts et plafonds :

LE RIFSEEP se compose :

- d'une part obligatoire, **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, **le complément indemnitaire**

annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale maintient, à titre individuel, le montant versé antérieurement au RIFSEEP, jusqu'à un éventuel changement de poste de l'agent, une réévaluation de ses fonctions et jusqu'à l'éventuelle abrogation de cette disposition lors d'une délibération ultérieure.

Il est proposé d'instaurer ces deux parts

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente délibération. En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE

CADRE GENERAL

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents. Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part. Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

Cette délibération abroge les délibérations antérieures susvisées, relatives au régime indemnitaire. Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- INSTAURE l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus,
- DECIDE que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- INSCRIT chaque année au budget les crédits correspondants dans les limites fixées par les textes de référence,
- MAINTIENT aux personnels le montant indemnitaire plus favorable qu'ils percevaient mensuellement avant le déploiement du RIFSEEP

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIF pour le personnel communal

Trois situations sont possibles :

- Pour les agents assurant la surveillance des enfants, la préparation des repas : Tarif URSSAF-Avantage en nature révisé chaque année (2018 : 4.80 €). Le coût des repas est à déclarer sur le bulletin de salaire. Il est pris en compte dans le salaire brut pour le calcul des charges et déduit ensuite du brut, ce qui représente un coût de repas moindre.
- Pour les ATSEM, possibilité de gratuité si leur présence au moment des repas résulte d'obligation professionnelle figurant notamment dans leur fiche de poste et si dans le projet pédagogique de l'école figure le rôle éducatif des ATSEM au moment des repas.
- Pour le personnel communal ne travaillant pas au restaurant scolaire : Au minimum, tarif URSSAF.

Après débat, il est proposé que la fourniture des repas soit considérée comme avantage en nature pour l'ensemble du personnel affecté ou intervenant au restaurant scolaire. Ils seront donc obligatoirement pris en compte dans le calcul du salaire au tarif URSSAF révisé chaque année. Pour le personnel communal extérieur au restaurant scolaire, le tarif URSSAF sera appliqué avec saisie d'une facture. A l'unanimité le Conseil municipal accepte cette proposition à mettre en application au 1er janvier 2019.

VENTE NEXITY /COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil que Céline CLEMENT de l'aménageur NEXITY, est venue présenter le plan du nouveau lotissement route du Roux.

Le plan a été validé par le service aménagement urbain de Le Mans Métropole sans que Monsieur le Maire ne soit invité à participer à cette réunion. Après étude du plan, Monsieur le Maire n'a pas de remarque sur l'aménagement intérieur mais souhaite impérativement qu'il soit prévu des places de stationnement sur la route du Roux. Après plusieurs échanges, un nouveau plan est proposé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les plans et la promesse unilatérale de vente concernant la tranche 2 du secteur 3 – route du Roux : parcelle cadastrée section AB n°55 et AB n°50 pour une superficie de 4 354 m². La vente, en cas de réalisation aura lieu moyennant le prix de 43 540 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la promesse unilatérale de vente et ensuite l'acte authentique dès la levée d'option de Foncier Conseil sous conditions :

⇒ Qu'un aménagement de parkings soit prévu route du Roux et validé par Le Mans Métropole et la commune,

⇒ Qu'un volet paysagé soit présenté et validé par la mairie sur le secteur.

LOTISSEMENT DU ROUX – Secteur 3 – Tranche 3 – Noms et numéros des rues

Monsieur le Maire présente le plan du lotissement et demande au Conseil municipal d'attribuer un nom pour chaque rue et impasse et d'arrêter la numérotation. Après débats, les noms et numérotations suivants sont proposés :

Route du ROUX :

Côté impair : 1 bis, 3, 3 bis, 5, 5 bis, 7, 7 bis, 9, 9 bis

Rue Claude MONET :

Côté pair : du numéro 2 à 28

Côté impair : du numéro 1 à 5

Rue Vincent VAN GOGH :

Côté pair : du numéro 2 à 12

Côté impair : du numéro 1 à 3

Rue Pablo PICASSO :

Côté pair : du numéro 2 à 10

Côté impair : du numéro 1 à 15

Impasse Paul Cézanne :

Côté pair : du numéro 2 à 10

Côté impair : du numéro 1 à 9

A l'unanimité le Conseil municipal accepte le nom des rues et la numérotation proposée.

AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente le plan et le chiffrage de l'étude de faisabilité préparés par le bureau d'étude Paysage Concept.

Estimation	HT	TTC
Paysages Concept : estimation des travaux	130 623.75	156 748.50
Paysages concept : estimation création de la plateforme City stade	12 000.00	14 400.00
City stade	34 000.00	40 800.00
Glisse Universelle	80 000.00	96 000.00
TOTAL	256 623.75	307 948.50

Proposition d'honoraires PAYSAGE CONCEPT pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement faisabilité : 5 820.00 € HT soit 6 984.00 € TTC. Possibilité de subvention à hauteur d'environ 50 %. Dossier à préparer pour fin février 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Valider l'ensemble du projet d'aménagement aire de loisirs,
- Retient la proposition d'honoraires de PAYSAGE CONCEPT pour un montant HT de 5 820 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

DON FAMILLE RENAUT/CHOPLIN

Terrain donné : Parcelle sise à Trangé, cadastrée section AL numéro 7 lieu-dit Les Essarts, route de Degré, pour une contenance de 7 ares 11 centiares.

Valeur de la parcelle donnée : 20 000 €

Donateurs : Consorts RENAUT-CHOPLIN, savoir : M. Robert CHOPLIN-CHEVREUIL, Mme Monique DUPERRAY-RENAUT, M. Jean-Pierre RENAUT-BOMPAS, Mme Nicole FRANCHE-RENAUT et Mme Martine RENAUT.

Charge de la donation : Prise en charge par la commune des frais d'actes de donation et de transmission de propriété immobilière par décès des Cts CHOPLIN ainsi que des éventuelles procurations authentiques dont la provision totale peut-être évaluée à 5 000 € (3200 € pour les successions et 1800 € pour la donation)

A l'unanimité le Conseil municipal accepte le don et la prise en charge des frais d'actes de donation.

AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le tableau des agents promouvables à un avancement de grade transmis par le centre de gestion. Pour l'année 2019 : 2 agents au grade d'Adjoint Technique remplissent les conditions pour être promus au grade d'Adjoint Technique principal de 2nd classe.
1 poste à 27,11h / semaine et 1 poste à 12.93h /semaine

A l'unanimité le Conseil municipal accepte de créer :

- Un poste d'Adjoint Technique principal 2nd classe, temps non-complet : 27.11 h au 1^{er} mars 2019
- Un poste d'Adjoint Technique principal 2nd classe, temps non complet : 12.93 h au 1^{er} mars 2019

A l'unanimité le Conseil municipal décide de supprimer au 1^{er} mars 2019 les postes à temps non complet :

- Adjoint technique : 27.11h
- Adjoint technique : 12.93 h

DETR/DSIL : Dossier : Aménagement Espace Sportif

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, le projet d'aménagement d'un espace sportif est susceptible d'être éligible.

Origine Financement	HT
DETR / DSIL – 60 %	163 910
CDM (Contrat de Développement Métropolitain)	54 636
Maître d'ouvrage	54 638
TOTAL	273 184

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'Etat.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

AVENANT Paysage Concept

Modification du programme avec intégration dans le projet d'un city-stade et d'une glisse universelle dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

MARCHE ET AVENANT	HT	TTC
Marché de BASE	5 820.00	6 984.00
AVENANT	6 364.01	7 363.81
TOTAL	12 184.01	14 620.81

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'avenant de Paysages Concept pour un montant de 6 364.01 € HT.

POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Le poste d'Adjoint du Patrimoine principal 2nd classe a été créé par délibération du 13 juin 2016 pour 15h hebdomadaire.

En 2018, Sylvie BAILLY avait demandé une augmentation de 5h de son temps hebdomadaire qui avait été refusée. M. Marchand avait accepté de proposer au Conseil l'augmentation d'une heure correspondant à l'accueil des enfants de l'école.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette augmentation. Le poste d'Adjoint du Patrimoine principal 2nd classe passera à 16h hebdomadaire à partir du 01 avril 2019.

BAIL LOCATION : BATIMENT 10, rue Pégase Location Bâtiment communal - Autorisation de signature du Bail

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit délibérer pour l'autoriser à signer le bail suivant : Bail portant sur le local sis à Trangé, 10 rue Pégase, au profit de la société A POSER pour l'exercice de son activité, pour une durée de 9 ans, commençant à courir le 1^{er} juin 2019, avec faculté de résiliation triennale au profit du preneur, moyennant un loyer annuel de 24 000 € HT, payable mensuellement et d'avance le 1^{er} de chaque mois en douze termes égaux de chacun 2000 €.

M. Toreau, conseiller municipal, employé dans l'entreprise A POSER, se retire de la séance le temps des délibérations et du vote. A l'unanimité le Conseil municipal décide :

⇒ D'autoriser Monsieur Le Maire, ou toute autre personne désignée par lui, à signer le bail de location et tous documents se rapportant à ce dossier, aux conditions évoquées ci-dessus et en outre à toutes celles qu'il jugera convenables.

⇒ De désigner l'Office Notarial de la Milesse, 2 rue de la Terroirie, pour régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération. Les frais d'acte seront supportés 50 % par la commune et 50% par le locataire.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

SIVOM – Service enfance jeunesse

Le groupe « junior association » a mis en place des actions d'autofinancement pour alimenter le budget de leur séjour en Croatie cet été. En dehors de l'aspect financier, cette initiative a pour objectifs de :

- Valoriser l'image de la jeunesse du territoire auprès de la population,
- Donner l'envie à d'autres jeunes du territoire d'être dans une dynamique de projet,
- Permettre aux jeunes de mieux s'insérer dans la vie locale et de favoriser l'exercice de leur citoyenneté.

Les jeunes proposent une fois par mois une opération lavage de voitures qui a du succès.

A Pruillé-le-Chétif : 44 voitures lavées pour un bénéfice de 400 €.

Date à programmer pour Trangé.

Ils ont proposé également d'effectuer des petits travaux sur les communes à l'occasion des vacances scolaires du printemps en contrepartie d'une subvention allouée par les communes à l'association.

2 jeunes sont intervenus sur la commune de Trangé durant 3 matinées :

Monsieur le Maire propose donc une subvention de 120 €
2 x 3 matinées x 4heures = 24 h x 5 €

A l'unanimité le Conseil municipal accepte de verser à la « Junior association » la somme de 120 €

AFFAIRES DIVERSES

Inaugurations de la Maison des Associations et de l'aménagement de la cour de l'école :

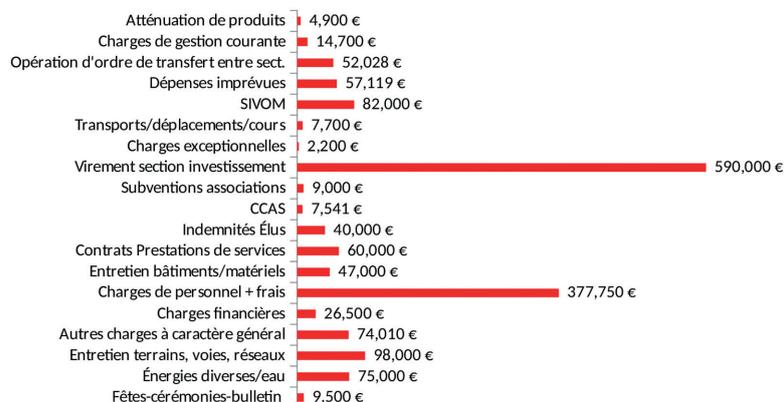
Le samedi 31 août : mais se faire confirmer par la Préfecture la date des élections municipales et le délai d'autorisation pour communiquer sur les travaux réalisés.

Monsieur le Maire demande au Conseil des volontaires pour mettre en place un groupe de travail afin d'organiser cette manifestation.

>> Budget prévisionnel

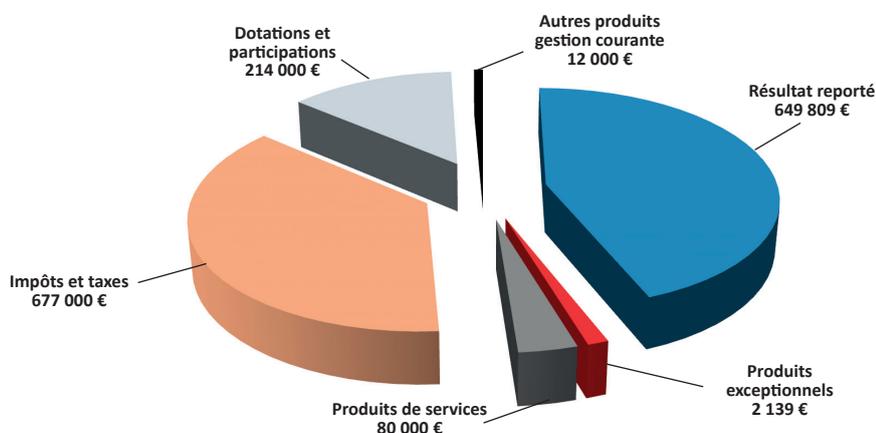
Fonctionnement

Dépenses : 1 634 948,26 €



>> Vie communale

Recettes : 1 634 948,26 €

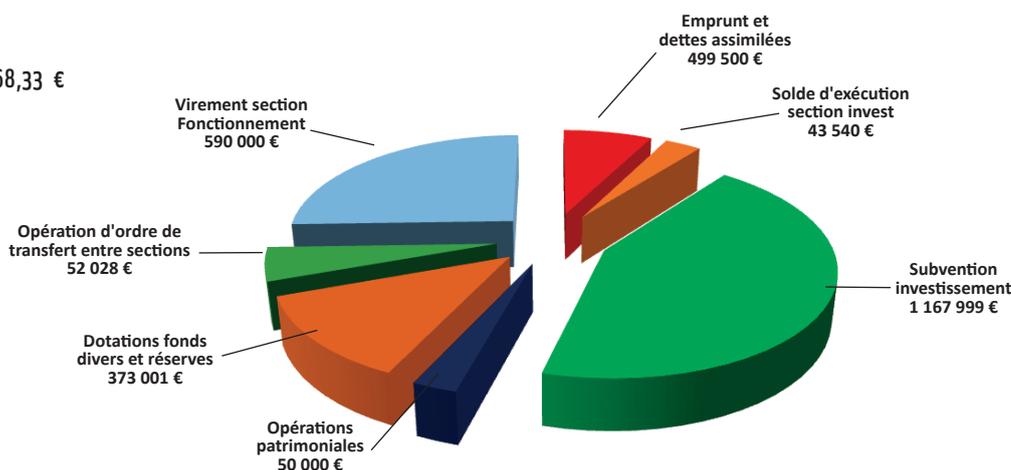


Investissement

Dépenses : 2 776 068,33 €



Recettes : 2 776 068,33 €



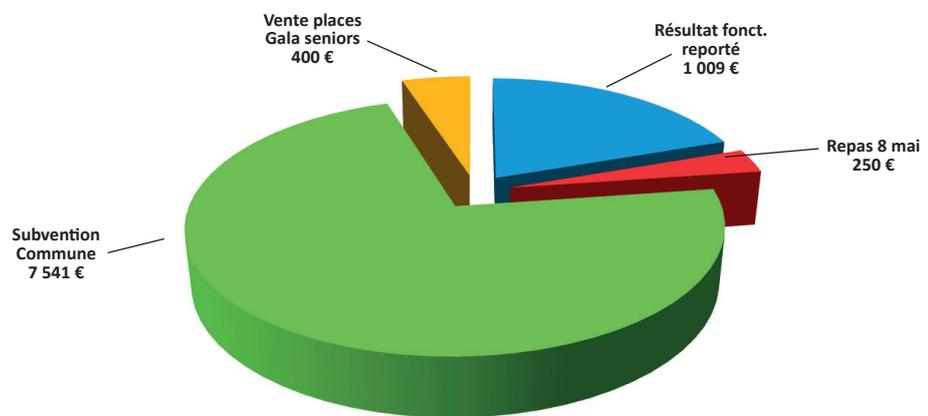
>> Budget prévisionnel

CCAS

Dépenses : 9 200 €

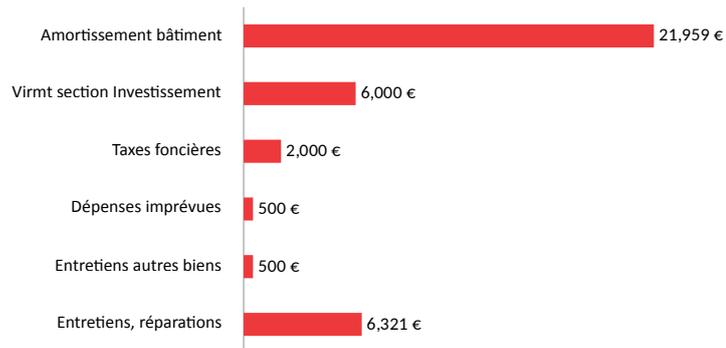


Recettes : 9 200 €

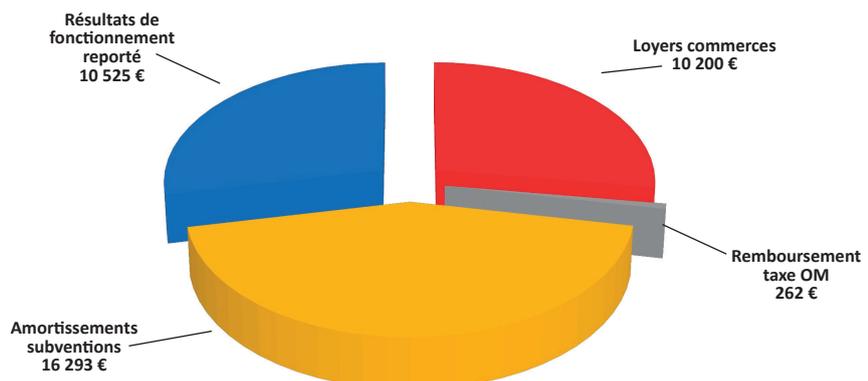


Commerces

Dépenses : 37 280,19 €



Recettes : 37 280,19 €



>> Situation financière

Après les investissements importants de 2018 à 2020

Document du comptable de la collectivité fin 2018

Cette présentation est en euros / habitant.

Trangé : Capital dû : 656 032.00 / 1388 hbt
(recensement 2015) = **474.01 € /hbt**

Moyenne : Département : 362.00 €
Région : 613.00 €
Nationale : 690.00 €

Si, au premier regard, cet endettement peut paraître important, il est à relativiser et l'analyse fournie ci-après démontre au final qu'il se situe à un niveau tout à fait acceptable par rapport aux investissements réalisés et inférieur à l'endettement moyen par habitant du département et à fortiori de la région.

LES INVESTISSEMENTS TTC	
ECOLE : requalification des espaces extérieurs	270 000
MAISON DES ASSOCIATIONS	1 650 000
Aménagement extérieur (ancienne mairie)	250 000
Espace sportif et de loisirs	300 000
Matériel service technique	70 000
Façades menuiserie bibliothèque	150 000
TOTAL	2 690 000

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
Remboursement TVA	450 000
Excédent budgétaire (C.A 2018)	975 000
Subventions	1 501 719
TOTAL	2 926 719



Après cette présentation, je précise qu'un emprunt de 1 000 000 €, remboursable sur 2 ans, a été réalisé dans l'attente du versement des subventions pour un montant de 1 501 719 €.

NOUVELLE SITUATION FINANCIÈRE À FIN 2020

Capital restant dû sur l'emprunt à long terme :

515 933 € : 1600 habitants (en 2019) = 322 € / habitant

Dans la continuité, il reste deux grands projets à l'étude :

ECOLE :

- Réfection des façades en réalisant une isolation par l'extérieur,
- Changement des menuiseries pour améliorer l'isolation thermique et acoustique ainsi que l'isolation des toitures. Le but est de réduire le coût de fonctionnement tout en apportant à notre école, confort et embellissement.

TERRAIN DE FOOT :

- Déplacement du terrain de foot et construction d'un vestiaire derrière la salle Gaston Langevin.

LE FINANCEMENT DE CES PROJETS

Comment financer ces projets ?

Par des réserves foncières, une participation privée, des subventions (Etat, Région, Le Mans Métropole, FIFA), l'autofinancement et si nécessaire un emprunt.

Tous ces travaux devront être réalisés en portant une attention toute particulière aux impôts communaux que nous souhaitons maintenir aux taux actuels.

Cela est possible dans les conditions actuelles et à la date du 30 juin 2019

>> Les services du SIVOM du Bocage Cénomans

Le service Petite Enfance

Situé à la Maison de la Petite Enfance à Pruillé le Chétif

Pour mieux comprendre ce que propose le service petite enfance, voici le parcours de Théo :

Je m'appelle Théo, j'ai deux ans et mes parents travaillent. Avant ma naissance, mes parents sont allés au Relais et ont réfléchi entre trois possibilités pour me faire garder : l'assistant(e) maternel(le), la garde d'enfant à domicile ou le multi accueil Pomme de Reinette. Ils ont découvert les fonctionnements et ce que ça leur coûterait et ils ont pris leur décision.

Et voilà : Le matin mon papa me dépose chez mon assistante maternelle, Nino me rejoint avec sa grande sœur Anna. Puis c'est Ernesto qui arrive. Ensemble nous partons à l'école emmener Anna. Ensuite, nous allons jouer à l'espace jeux de mon village où nous retrouvons d'autres enfants. Quelquefois, il y a aussi mon copain Robin avec sa maman. Robin va de temps en temps à Pomme de Reinette jouer avec d'autres enfants. Moi aussi, j'y vais parfois à l'occasion des animations du Relais.



Une fois par mois le mardi, Claire, éducatrice du Relais, avec sa marionnette Grü, nous invite à jouer dans la Salle Gaston Langevin. Je découvre de nouveaux



jeux, des livres et surtout, je crée des liens avec les autres. Nous chantons aussi. Il y a même un CD qui a été enregistré par les assistantes maternelles.

Chaque jour est différent. Le vendredi matin, nous allons parfois à un atelier d'éveil pour faire de la motricité, de l'éveil aux livres ou encore des jardins musicaux. J'y retrouve mon copain Robin et sa maman. Le soir, je suis content de retrouver mes parents, même si c'est dur de laisser les copains, les jouets et ma nounou ! Alors je suis parfois en colère, mais le Relais propose aussi aux parents d'être accompagnés pour comprendre mon comportement. Par exemple, il y a eu en avril 2019 une conférence sur les émotions.

Les moments que je préfère, c'est quand il y a des spectacles. On se retrouve entre enfants, assistant(e)s maternel(le)s et parents, et parfois avec le multi accueil. On mange un goûter et c'est la fête. C'est encore mieux quand ce sont les assistant(e)s maternel(le)s qui préparent le spectacle !

En juin, je vais participer aux actions passerelles pour rencontrer mes futurs camarades et découvrir ma future classe. Puis, on revivra des temps forts avec mes copains : une sortie ou une balade avant l'été et ce sera l'école !

Dans le cadre de la définition du projet social du territoire, le prochain temps fort sera un temps festif «Familles en fête» le 5 juillet à partir de 17h à la Maison des Associations de Trangé, où tous les habitants sont conviés.

Contact : Claire Dézafit et Stéphanie Morin - 02 52 19 21 80 - relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Accueil sur rdv du lundi au vendredi. Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h30 à 16h, le mercredi 9h30 de 12h30 et de 16h à 18h.

Pomme de Reinette

Delphine Fournier, directrice, au **02 52 19 21 80** ou pommedereinette72@gmail.com

Stéphanie Morin coordination-sibc@orange.fr pour l'accueil régulier.

>> Les services du SIVOM du Bocage Cénomans (suite)

Mon mercredi au centre de loisirs du Bocage Cénomans

Bonjour, je m'appelle Johan et j'ai 7 ans et demi.

Le mercredi, mon papa et ma maman travaillent et comme je suis déjà allé au centre de loisirs du Bocage Cénomans pendant les vacances scolaires, on s'est dit que je pourrais aussi y aller le mercredi. C'est à Saint-Georges-du-Bois mais ce n'est pas au même endroit que le centre de loisirs du mois de juillet.

C'est papa qui me dépose à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ) le matin vers 8h20. C'est pratique et c'est sur la route de son travail.

Quand j'arrive au centre, après avoir déposé mes affaires aux portemanteaux, je retrouve mes copains dans la grande salle d'activités.

Le temps que tous les enfants arrivent, les animateurs nous proposent de faire des dessins, de la lecture ou de s'amuser avec les jouets du centre.

Vers 9h15, ceux qui le veulent peuvent prendre un petit goûter avec du jus d'orange, du lait, des céréales,... c'est comme le petit déjeuner !!

Ensuite, comme je suis grand, je me prépare pour aller à l'accueil périscolaire. C'est là que le groupe des grands va faire les activités du matin avec les animateurs.

Les petits, eux, restent à la M.E.J pour faire aussi des activités.

A 12h, tout le monde se retrouve à la cantine pour le déjeuner et quand on a fini, c'est l'heure du temps calme pour les enfants qui restent toute la journée, comme moi.

Avec les grands, on fait le temps calme à l'espace culturel de Saint-Georges-du-Bois. Il y a plein de livres sur le foot, sur les animaux et aussi sur les motos et c'est très calme dans la bibliothèque.

Pendant ce temps, les petits, eux, vont faire la sieste à la M.E.J.

Après le temps calme, on se retrouve tous à la M.E.J pour les activités de l'après-midi et quand on s'est bien amusé, c'est déjà l'heure du goûter.

Après le quatre heures, en attendant que papa vienne me chercher après son travail, on a le droit de jouer au foot dehors avec les copains ou de faire des jeux dans le centre.

La journée passe vite au centre de loisirs avec les copains et les animateurs, mais je suis quand même content de retrouver papa le soir. A la maison, mon grand frère me parle des tickets sports et des séjours qu'il peut faire parce qu'il a l'âge. D'ailleurs, il part au séjour été du 8 au 13 juillet à Mur de Bretagne. Moi j'ai hâte d'avoir l'âge aussi !



>> De nouveaux commerçants

Le secteur des Maisons Rouges à Trangé était devenu, par le passé, le centre bourg décalé de la commune. Le tramway à vapeur et de nombreux commerces bordaient alors la route royale de Laval à Blois, devenue la D357. Ces commerces ont malheureusement peu à peu disparu, n'étant plus en phase avec la concurrence et un certain modernisme dévorant. Les cartes postales anciennes restent les témoins muets de cette époque désormais révolue. Toutefois, dernièrement, les trangéens ont eu la surprise de voir s'ouvrir trois commerces en ce lieu et un autre, plus discret, dans le secteur de Rome.

Présentons-les !

LA RESTAURATION



Nous connaissons tous le restaurant grill-pizzeria « Gépetto ». Ce commerce avait fermé en 2018. En mai 2019, après plusieurs mois de travaux « **L'Écarlate** » a ouvert ses portes, offrant à nos yeux, par ses couleurs vives, un cadre rempli de gaieté et à nos papilles une cuisine de type classique, basée sur des produits frais et cuisinés maison.

Pascal Robin, propriétaire des lieux et demeurant à Saint-Georges-du-Bois (72), n'est pas un inconnu dans le domaine de la restauration, dans lequel il œuvre maintenant depuis 40 ans, car il pratiquait auparavant son art au Mans, place de la Mairie, au restaurant « La Cocotte Sarthoise ». Une référence de qualité !

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et un franc succès dans cette nouvelle aventure qui a permis la création de quatre emplois (deux en CDI et deux en CDD) et l'arrivée d'apprentis.

« L'Écarlate » – Pascal Robin
28, rue Nationale à Trangé (72650) 02 43 83 00 41



LA DECORATION

Remontant la rue Nationale, nous trouvons au N°6, toujours au lieu-dit Les Maisons Rouges, une boutique de cadeaux et de compositions florales « **O Jardin de Karina** ».



La devanture, très colorée, incite à la curiosité et l'on découvre un univers de fleurs, d'objets où l'on apprend que la propriétaire des lieux : Karine Mortier, native du Mans et résidant à proximité, fait également de l'impression sur tissus et de la personnalisation d'objets.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Trangé et une complète réussite dans cette activité où la créativité n'est pas un vain mot, car associée à une âme d'artiste.

« O Jardin de Karina » – Karine Mortier
6 route Nationale – Les Maisons Rouges
72650 Trangé - 06 09 58 43 19



>> De nouveaux commerçants (suite)

RÉPARATION AUTOMOBILE



Attendant au magasin de décoration, nous découvrons à la même adresse, c'est-à-dire au N°6, un garage ayant pour nom « Garage PMG au-

tomobiles » et pour deuxième logo « 1,2,3 AutoService ». Le propriétaire des lieux est Pierre Mortier, originaire de Nantes, résidant aux Maisons Rouges. Il s'est installé à Trangé en février 2017 après avoir ouvert un centre de nettoyage de véhicules. Depuis mai, il a développé son activité pour se consacrer à la réparation automobile, et à la vente de véhicules d'occasion.

Tout comme à son épouse, tenant la boutique voisine, nous lui souhaitons la bienvenue à Trangé et la réussite dans cette nouvelle activité.

« Garage PMG AUTOMOBILES » – Pierre Mortier
6, route Nationale – Les Maisons Rouges
72650 Trangé – 06 10 37 06 21



Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et également la pleine réussite dans cette activité dédiée au monde si attachant de l'enfant.

« Ecoloustik » – 9, route des Barres – Hameau de Rome
72650 Trangé – 07 68 97 06 27



UN UNIVERS POUR ENFANTS

Nous évoquions, dans le secteur de Rome à Trangé, l'existence d'une autre activité dédiée cette fois aux enfants. Il s'agit d' « Ecoloustik ».

Le flyer ci-joint évoque l'existence d'une « caverne d'Ali Baba remplie de Trésors » destinés à la vente. Ces trésors sont des jouets en bois, essentiellement d'occasion, des jeux de société, des chaussons pour enfants de la naissance jusqu'à huit ans. Accessoirement, la propriétaire des lieux Hélène Paviot, d'origine angevine mais demeurant à Trangé, pratique la location de jeux géants, également en bois, pour kermesses et évènements divers.





QU'EST-CE-QUE « LA PARTICIPATION CITOYENNE » ?

Il s'agit d'une démarche qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement.

POURQUOI ?

Elle est mise en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la Gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'une commune, les élus et les représentants de la force publique,
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

COMMENT ?

Les résidents ont un rôle essentiel dans ce dispositif car ils doivent adopter des actes élémentaires de prévention tels que la surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, le ramassage de courrier, le signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilité, des démarcheurs suspects, etc...

Le Maire est un pivot au sein de sa commune et joue un rôle majeur dans la mise en œuvre, l'animation et le suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le Maire, le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

>> La participation citoyenne

POUR TRANGÉ

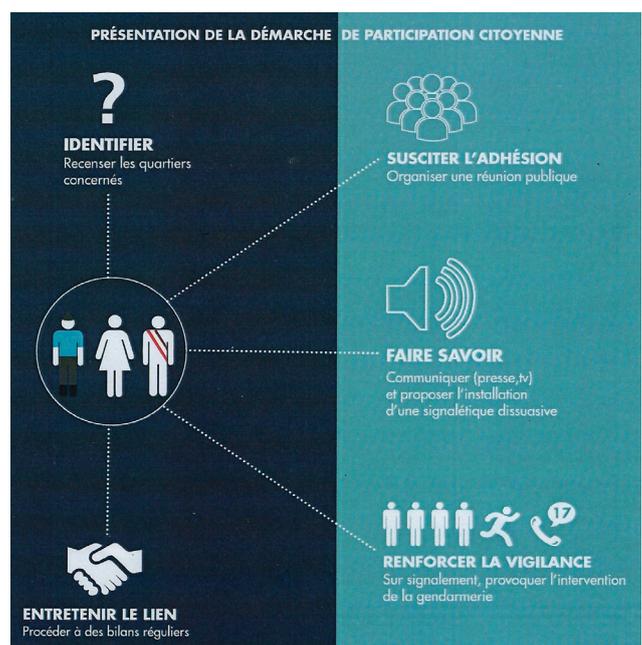
Plusieurs faits de cambriolage, commis sur la commune au cours des derniers mois, ont nécessité une attention particulière des zones pavillonnaires et industrielles tant de la part des forces de l'ordre que des trangéens en général.

La Gendarmerie nationale, au cours de la séance du Conseil municipal de juillet 2019, a proposé lors d'un exposé axé sur la sécurité dans la commune, la mise en place d'une « Participation Citoyenne » afin de contrer ces faits de délinquance et renverser ce sentiment d'insécurité fort justement ressenti par la population.

Dans le bulletin municipal de 2014, un chapitre avait été consacré à la sécurité et plus particulièrement à l'organisation d'une veille sécuritaire basée sur le volontariat, la solidarité et le regroupement vers un référent sûreté local des éléments recueillis et observés sur le terrain avant que ceux-ci ne soient adressés à la gendarmerie. Cette organisation, non formelle, a partiellement fonctionné à plusieurs reprises. La participation citoyenne vient conforter cette action en l'officialisant.

La démarche, le but recherché et les modalités de mise en œuvre seront exposés lors d'une séance publique organisée et dirigée par les référents sécurité de la gendarmerie qui se déroulera dans la salle Gaston Langevin le :

16 septembre 2019 à 19h30



>> Un "Capitaine de soirée" toujours actif : La SETRAM

La SETRAM a mis en place en 2018 un service, toujours activé :



Il s'agit de « p'tit bus » qui les vendredis et samedis soirs peuvent raccompagner à leur domicile la ou les personnes venues passer une soirée au Mans.

Le point de départ est l'arrêt « République » situé boulevard René Levasseur. Trois horaires permettent de couvrir la plupart des sorties de spectacles, de cinéma et de restaurants : **22h30 – 23h30 et 00h30.**

Six zones sont desservies. La commune de Trangé se situe dans la zone A.

Pour tous renseignements complémentaires concernant notamment les zones desservies et les modalités d'application, consultez le site de la Sétram : **www.setram.fr** et le site internet de la commune : **www.trange.fr**



>> Une arrivée à la Mairie

Le reconnaissez-vous ?

C'est Adrien Houdayer. Il a été recruté le 2 juillet 2018 en qualité d'adjoint technique au service entretien de la commune. Avec Fabien Blanchet, ils assurent l'entretien du patrimoine, effectuent des réparations sur les bâtiments et matériels à la hauteur de leurs compétences. Nous les remercions pour leur sérieux et souhaitons à Adrien une longue carrière au sein de notre collectivité.





L'ADMR de La Bazoge Propose des services pour tous, toute la vie et partout !

L'ADMR est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien :

- Services et soins aux seniors
- Apporter un soutien dans les actes et activités de la vie du quotidien pour des personnes âgées
- Mise en place d'une Téléassistance (Filien ADMR)
- Entretien de la maison
- Réaliser l'entretien du logement et du linge
- Accompagnement du Handicap
- Accompagner des personnes adultes et enfants en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne
- Enfance et parentalité
- Apporter un soutien dans le quotidien des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables
- Garde d'enfant

L'ADMR recrute des aides à domicile, employés de ménage et auxiliaires de vie sociale. Ces métiers nécessitent un bon relationnel auprès d'un public fragilisé, des capacités d'autonomie, d'écoute et d'adaptation. Venez rejoindre nos équipes, envoyez votre candidature à : recrutement@fede72.admr.org.

Nos valeurs associatives permettent la mise en place d'action de convivialité gratuite à destination de toutes personnes âgées des communes sarthoises.

Nos bénévoles participent à l'organisation de ces actions. Si vous souhaitez agir pour le lien social, contactez-nous : info.fede72@admr.org

L'ADMR est un acteur du développement local : créateur d'emplois de proximité et de lien social.

La Maison des services ADMR "LA BAZOGE",

La Maison des services ADMR
"Agglomération Mancelle",

5 bis BD Paul Chantrel 72000 Le Mans

Tél : 02 43 23 99 66

Ouverture :

Du lundi au vendredi 9H00 -13H00 / 14H00 - 17H00

Mercredi 9H00 -13H00

Permanence 1 rue des Hortensias à La Bazoge :

1^{er} et dernier vendredi du mois de 10 h à 11 h30

(hors vacances scolaires)

L'ADMR présent sur : Aigné, La Bazoge, La Guierche, Joué l'Abbé, La Milesse, Montbizot, Neuville sur Sarthe, Souillé, Ste Jamme sur Sarthe, St Jean d'Assé, St Saturnin, Trangé

>> Santé GEMS

Conseil - Santé

Le G.E.M.S, désormais dénommé C.R.C.D.C. (Centre Régional de Coordination des Cancers des Pays de la Loire) rappelle que :

Le cancer du sein

Est le cancer le plus fréquent chez la femme.
En 2017, en Sarthe, 226 cancers du sein ont été décelés grâce au dépistage, alors que la grande majorité d'entre eux ne donnait lieu à aucun symptôme.

Le cancer du côlon

Est le 3^{ème} cancer en terme de fréquence. En Sarthe pour la campagne de dépistage 2016-2017, suite aux coloscopies réalisées en raison d'un test de dépistage positif : 1243 polypes ont été retirés et 210 cancers traités dont 70 % ont un bon pronostic.

Dans tous les cas, les traitements sont d'autant plus efficaces que le cancer – ou toutes lésions pré-cancéreuses - sont diagnostiqués tôt, c'est-à-dire **avant** toutes manifestations ressenties ou constatées.

De ce fait, pour tous les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, un **dépistage systématique** tous les 2 ans s'avère être une précaution impérative et irremplaçable :

- Mammographie pour les femmes.
- Test de recherche de sang dans les selles pour les hommes et les femmes, test qui est plus simple à réaliser (1 seul prélèvement) et plus performant.

Non, le cancer, cela n'arrive pas qu'aux autres !

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination
Pays de la Loire

17 Rue Edgar Brandt
72000 LE MANS
Tel : 02.43.50.77.77

Dr Moutarde et Dr Honoré
Médecins coordinateurs – Antenne de La Sarthe



>> Vie communale

>> Canicule : les bons reflexes

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sarthe.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

┌ Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.** ─

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

>> Le mot du directeur

Cette année scolaire 2018/2019 fut, une nouvelle fois, riche dans tous les domaines pour l'ensemble des classes.

L'école est constituée de six classes depuis quelques années, sans ouverture ni fermeture de prévue pour l'année prochaine. Notre objectif de stabilité de l'effectif est atteint pour septembre.

Les différentes classes ont pu bénéficier de sorties culturelles au Mans, à Arnage et à Brûlon pour des spectacles, des musées mais aussi des sorties Cinéma avec cinq classes inscrites au projet académique « Ecole et cinéma » ; des sorties sportives pour les élémentaires (patinoire, canoë, rencontres vélo, orientation et pentathlon). A cela, il faut ajouter des rencontres humaines permettant d'illustrer le thème des quatre éléments choisis cette année pour être un des fils conducteurs : sortie à la caserne des pompiers, à la maison de l'eau, le moulin de Fillé, le défi science de la Flèche... Sans oublier le projet sur le handicap et la différence mené par deux classes permettant, entre-autre, un lien particulier avec la MAS du Vallon Robin des Bois. Mais aussi de belles rencontres avec des associations et des professionnels (Matthieu, le boulanger; des éducateurs spécialisés, le dessinateur de BD, des gendarmes, une chimiste, des intervenants nature,...).

L'année de la chimie fut également à l'honneur dans toutes les classes grâce à l'intervention d'une maman enseignante à l'université du Maine. Toutes ces sorties et rencontres sont autant de points d'appui pour solliciter et consolider les apprentissages fondamentaux de chacun qui restent la priorité de notre école.

Sans oublier la bibliothèque qui fête ses dix ans cette année et qui accueille les six classes chaque mois. Sa responsable a largement contribué au projet permettant à trois classes de rencontrer le célèbre dessinateur de BD, Philippe Larbier, sur deux jours dans le cadre du festival d'Arnage, BD Mania.



Mais cela ne serait pas possible sans l'aide des parents et de plus en plus de grands-parents accompagnateurs. Nous profitons donc de l'occasion du bilan pour les remercier sincèrement pour le temps accordé et leur disponibilité.

Enfin, comme chaque année, nous tenons à adresser également un remerciement particulier à l'Association de Parents d'Elèves qui s'investit chaque année pour les enfants et qui finance une bonne moitié des sorties culturelles et sportives.

Il faut avouer cependant que cette année fut particulière pour nous, pour cause d'équipe incomplète sur une période de l'année mais le professionnalisme et l'investissement des remplaçantes ont contribué à réaliser une année dans les meilleures conditions possibles pour chacun des élèves. Et nous les en remercions.

Pour finir, cette année était aussi celle du changement avec un nouvel aménagement de la cour et des alentours de l'école très appréciés de tous. Il reste des finitions et donc des petites nouveautés pour la rentrée prochaine. Mais, c'est une surprise...

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances et à vous donner rendez-vous début septembre avec notre équipe au complet et de nouveaux projets au service des apprentissages.

L'équipe enseignante

Les effectifs prévisionnels pour septembre sont les suivants (sous réserve de modification pendant les vacances) :

P.S	M.S	G.S	C.P	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
20 élèves	16 élèves	23 élèves	23 élèves	15 élèves	27 élèves	13 élèves	17 élèves

>> APE



Bonjour à tous, voici le petit mot de l'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école des Happelières. Cette année scolaire 2018/2019 se termine, ainsi que nos actions.

Nous avons eu la joie de vous présenter un spectacle musical « L'école Buissonnière » de la compagnie « La Boite à Meuh », un spectacle tout public qui a rencontré un franc succès auprès des spectateurs. Nous avons ensuite réalisé nos deux actions de Noël : la vente de sapins, et en partenariat avec la Mairie, la visite du Père Noël dans l'école qui était attendu avec impatience par nos petites têtes blondes.

Le carnaval a, lui aussi, animé les rues de Trangé avec ses lancés de confettis. Le dragon des quatre éléments a été accompagné par un cortège joyeux sous un soleil radieux.



Nos deux dernières actions de l'année ont été la « Fête de la Musique » où l'APE a proposé des repas made in Trangé, des barbes à papa, et la fête de l'école où les enfants ont bravé la canicule pour nous offrir un



spectacle basé sur leurs différents thèmes de l'année, les quatre éléments la sensibilisation à la pollution et au recyclage, ou encore la discrimination.



Merci encore aux enseignants qui accompagnent durant toute l'année nos enfants. Ce fut aussi l'occasion de dire au revoir aux deux maîtresses remplaçantes qui ont pris le relais de nos professeurs absents. Nous les remercions aussi pour leur professionnalisme et leur implication auprès de nos enfants.



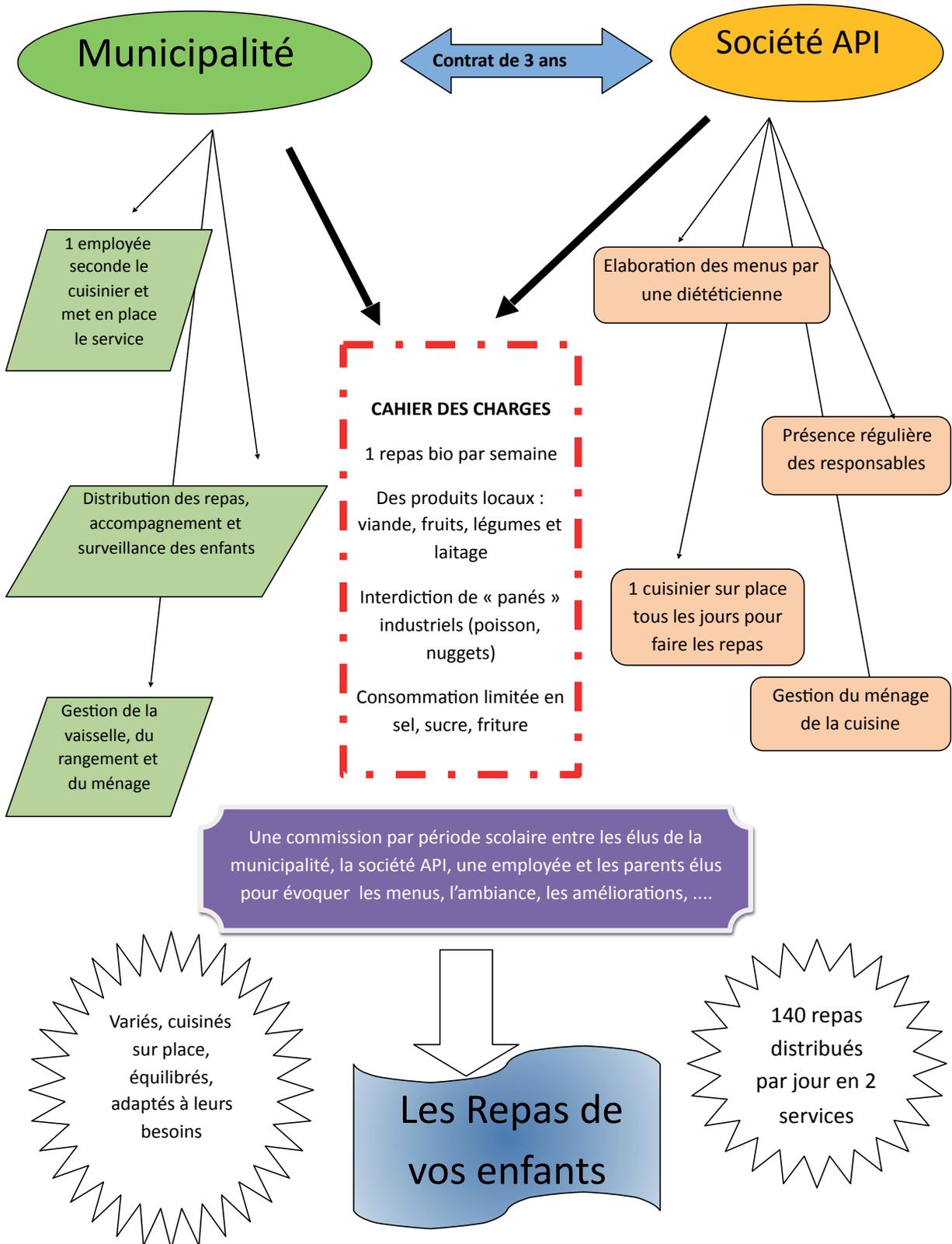
Le seul petit point noir cette année fut l'annulation du tournoi de « Mølky », faute de personnes pour l'organiser. Ce qui me permet de vous solliciter pour l'année prochaine afin que l'on soit plus nombreux, et ainsi réaliser toutes nos futures actions et amener de nouvelles idées.

Il me reste à remercier tous les parents qui nous aident tout au long de l'année et à vous souhaiter de très bonnes vacances.

Jérémy Leboucher
Président de l'APE

>> La gestion des repas

Comment sont gérés les repas des enfants au restaurant scolaire ?



>> Les « Anciens Combattants »

JANVIER	Roger	21 Avril 1943	Le Mans
FAY	Pierre	12 Juin 1944	à Buxy
CHANTREL	Paul	1 ^{er} Sept 1944	Schirmeck
DEROO	Edmond	22 Sept 1944	Menil-François

En ce 8 mai 2019, date anniversaire de la victoire de 1945, les trangéennes et les trangéens, en se rassemblant, ont une nouvelle fois tenu à rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Monsieur le Maire de Trangé, accompagné d'un élu de Chaufour-Notre-Dame et de l'ensemble des élus de la commune, a évoqué la liste des victimes et lu un discours de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Extrait du discours :

« La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France. » La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre.

« Les paroles du général de Gaulle se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie (...).

La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie (...). La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort (...). La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit (...).

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes issus des nations du monde entier, qui ont conjuré leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine (...) »

Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là !

Monsieur le Maire a ensuite déposé une gerbe de fleurs au monument aux Morts.



>> Contacts

ASLC	Président	Jean Pierre LEGEAY	02 43 88 85 54	jeanpierrelegeay@orange.fr
	Mosaïque	Dominique LEGEAY	06 78 28 83 76	domlegeay@orange.fr
	Encadrement	Agnès LEROY / Dominique LEGEAY	02 43 88 81 31 / 02 43 88 85 54	domlegeay@orange.fr
	Randonnée Pédestre	Jean Pierre LEGEAY	02 43 88 85 54	jeanpierrelegeay@orange.fr
	Marche Nordique	Michel ROTEREAU	02 43 88 84 58	rotereaumichel@yahoo.fr
	Dessin Peinture	Annick TRIDON	06 34 70 70 71	dessinrange@gmail.com
	Musique – Chorale	Fatima RIBEIRO / Claudine BRUNEAU	06 33 97 60 26 / 06 63 81 19 35	fatiribeiro@hotmail.fr
	Atelier croquis	Annick TRIDON	06 34 70 70 71	dessinrange@gmail.com
	Couture	Anne Marie MARCHAND	02 43 88 85 56	marchandjacky@wanadoo.fr
	Yoga	Anne Marie MARCHAND	02 43 88 85 56	marchandjacky@wanadoo.fr
	Ateliers Photographie et informatique	Jean Pierre LEGEAY	02 43 88 85 54	jeanpierrelegeay@orange.fr
	Gym dynamique Adulte	Eliane VERON	06 27 46 04 27 / 02 43 88 70 23	elianeveron@yahoo.fr
	Gym Tonic Enfant	Sébastien TORLAY	06 61 49 76 58	sebastientorlay@yahoo.fr
	Tai Chi	Aline VOTIER	06 87 95 30 14 / 02 43 88 89 88	a.votier@orange.fr
	Tennis de table	Christian Durfort	06 42 04 51 70 / 02 43 88 81 86	aslc.tresorerie@orange.fr
Badminton	Christian Durfort	06 42 04 51 70 / 02 43 88 81 86	aslc.tresorerie@orange.fr	

Comité des fêtes	Présidente	Brigitte BLANCHET	02 43 88 85 95	joelbrigitte.blanchet@laposte.net
	Danse Modern'Jazz	Claudine CHAPERON	06 20 05 42 02	
	Zumba	Pauline CHAPERON	06 78 90 20 95	pauline.chaperon@laposte.net

Comité de Jumelage	Présidente	Josette LECOURT	02 43 88 70 22	dunston.jumelage@orange.fr
--------------------	------------	-----------------	----------------	----------------------------

Généralisations mouvement	Présidente	Michelle SECHET	06 15 14 08 71	sechetmb@ozone.net
---------------------------	------------	-----------------	----------------	--------------------

Trangé Football club	Président	Fabien Vallée	06 82 62 74 99	fa.vallee@laposte.net
		Pour les jeunes : Jean Bedehane	06 15 23 50 13	
		Pour les séniors : Alain Taillard	06 34 74 55 80	

APE	Président	Jérémy Leboucher		apetrangle@gmail.com
-----	-----------	------------------	--	----------------------

>> Le mot du président

Bientôt les vacances pour tous, bien méritées sans doute. Du changement à la rentrée, nous occuperons la nouvelle « Maison des Associations », avec des locaux très agréables à vivre et confortables. En espérant que chacun puisse y trouver le plaisir d'y travailler. Depuis maintenant de nombreuses années, j'assure la présidence de l'ASLC et le temps est venu pour moi de passer la main (en aidant un certain temps la nouvelle personne). Je reste bien entendu adhérent à l'ASSOCIATION et je fais donc appel aux bonnes volontés pour que l'ASLC continue à fonctionner.

Je vous souhaite un bel été à tous.

JP LEGEAY



Association
Sports Loisirs Culture TRANGÉ

Ci-jointe, la liste des activités avec les coordonnées des différents responsables.

SECTION	NOM	BUREAU	CONTACT
Musique	Fatima RIBEIRO	membre	06 33 97 60 26 Fatiribeiro@hotmail.fr
Musique	Claudine BRUNO	membre	06 63 81 19 35
Encadrement	Agnès LEROY	membre	06 61 52 14 74 leroyagnes53@orange.fr
Encadrement	Jean-Pierre LEGEAY	président	06 85 75 48 65 jeanpierrelegeay@orange.fr
Mosaïque	Dominique LEGEAY	membre	06 78 28 83 76 domlegeay@orange.fr
Gym Adultes	Eliane VERON	membre	06 27 46 04 27 veroneliane@yahoo.fr
Gym Enfants	Sébastien TORLAY	membre	06 61 49 76 58
Couture	Anne Marie MARCHAND	membre	02 43 88 85 56 marchandjacky@wanadoo.fr
Yoga	Anne Marie MARCHAND	membre	02 43 88 85 56 marchandjacky@wanadoo.fr
Tai Chi	Aline VOTIER	membre	06 87 95 30 14 a.votier@orange.fr
Dessins Croquis	Annick TRIDON	secrétaire	06 34 70 70 71 dessinrange@gmail.fr
Tennis de table - Badminton	Christian DUFORT	trésorier	06 42 04 51 70 aslc.tresorerie@orange.fr
Photo	Catherine CAILLERE	Intervenante	06 70 55 97 23 catherinecaillere949@hotmail.com
Informatique	Michèle FOUCAULT	membre	06 80 20 94 61 michele.foucault41@orange.fr



>> Randonnée

La randonnée pédestre est une activité déjà ancienne sur notre commune.

Elle se pratique toute l'année au rythme d'un dimanche par mois et un mardi ou jeudi (après-midi ou toute la journée avec pique-nique à la belle saison) suivant un programme établi collectivement à la traditionnelle galette des rois.

Nota : tous les participants sont assurés par une licence assurance de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).

Ces randonnées sont accessibles à tous (pas d'esprit de compétition)

Contact : Jean-Pierre LEGEAY au 02 43 88 85 54 ou jeanpierrelegeay@orange.fr



>> Marche Nordique

Le mouvement comme outil de prévention :

- Améliore la respiration et le système cardio vasculaire
- Tonifie la chaîne musculaire du haut et du bas du corps

Pour l'année 2018/2019 l'effectif est stable avec 18 personnes. La marche chaque vendredi matin principalement dans les bois de l'Épau ou occasionnellement à La Gèmerie à Arnage.

- 10 à 15 minutes d'échauffement, 1h30 de marche et 10 à 15 minutes d'étirements. Tout cela dans une très bonne ambiance. Bonnes vacances à tous

Contact : Michel ROTEREAU, responsable Marche nordique. Tél : 02 43 88 84 58

>> Mosaïque

Mosaïque encore ! Mosaïque toujours à Trangé
Toujours **le jeudi de 14h à 17h** (quelquefois le matin)

Toujours en atelier libre

7 participants dont une jeune retraitée assidue

Toujours le même contact :

Dominique Legeay 06 78 28 83 76

domlegeay@orange.fr

Brigitte Josette

De bonnes vacances à toutes et à tous



>> Encadrement

Séances le **lundi après-midi de 14h à 17h**

10 cours pour l'année, animés par Aline MAILLARD

Dans les locaux de la nouvelle Maison des Associations

Contacts :

Agnès LEROI 02 43 88 81 31

Jean-Pierre LEGEAY 02 43 88 85 54

ou jeanpierrelegeay@orange.fr



>> Dessin Peinture

Dessiner, c'est apprendre à regarder.



Exposition Dessin Peinture des 17 et 18 mai 2019

D'abord Merci. Merci à toutes les personnes qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la réalisation de cette exposition, à la mise en place, au décrochage, à sa publicité par l'affichage, le tracting, le partage sur Facebook. Une jeune adhérente a même fait une mini expo de ses dessins dans sa classe. Merci à elle d'avoir donnée l'envie à ses petits camarades de faire du dessin ! Merci aux adhérents qui ont assuré une présence, un accueil chaleureux sur ces deux jours. Merci aux artistes de nous donner à voir du « Beau ».

En présence de Monsieur Jouanny qui représentait la mairie de Trangé, et de nombreux visiteurs, le vernissage s'est déroulé à 15 h 30 le samedi. C'est à la fois un moment d'échanges entre les personnes des différents cours, l'occasion donnée aux anciens adhérents de se retrouver, de donner l'envie de s'essayer à la couleur pour d'éventuels futurs artistes. C'est sûr, nous reverrons ces jeunes enfants qui avaient des étincelles dans les yeux avec l'envie de « faire ».

Et félicitations aux « anciens » qui ont continué leur chemin en exposant. Rendez-vous est donné l'année prochaine ! Remercions aussi la mairie pour l'aide apportée aux associations et merci à Yves pour sa collaboration.

Les derniers cours se sont déroulés rue Pégase, zone de l'étoile. A la rentrée prochaine, nous intégrerons une nouvelle salle à « La Maison des Associations » avec plus d'espace, plus de lumière et sûrement une nouvelle dynamique.



Les cours de dessin-peinture

**AQUARELLE, PASTEL, FUSAIN,
ACRYLIQUE, HUILE, GOUACHE**

Si vous n'avez jamais dessiné et que l'aventure de la couleur vous tente, si vous souhaitez découvrir ou vous perfectionner dans l'une de ces techniques, venez rejoindre le groupe dans la nouvelle « Maison des Associations » qui

sera mise à notre disposition à la rentrée prochaine. Les cours reprennent la semaine du 24 septembre et nous vous accueillerons avec plaisir pour un essai. Si votre activité ne vous permet pas d'être présent toujours au même cours chaque semaine, nous vous donnons la possibilité de rattraper sur une autre séance dans la semaine. L'inscription à temps plein représente 26 séances. Un forfait 18 cours est proposé, très apprécié des personnes pas toujours disponibles sur toute l'année.

Pour découvrir l'activité, un forfait de 5 cours consécutifs uniquement le mercredi soir sera proposé à la rentrée.

Jours et horaires des cours :

Enfants +7ans : Vendredi de 17 h 30 à 19 h

Adultes (2h30) : Mardi 14 h à 16 h 30 et

Mercredi 19 h à 21 h 30,

Ados et Adultes (2h) : Vendredi 19 h à 21 h

Des changements sont susceptibles d'intervenir en fonction du nombre d'inscrits. Un cours enfants supplémentaire le mercredi de 17 h 30 à 19 h peut être envisagé si un groupe d'enfants est intéressé. Inscriptions lors de « L'ECHO des ASSOS » prévu samedi matin 7 septembre 2019. Les informations seront disponibles sur le site de la commune dans la partie vie associative. Pour rappel, l'ASLC accepte les chèques vacances ANCV, les chèques collège 72 et les coupons sport.

Bonnes inspirations estivales aux artistes. Bonnes vacances à tous. **Pour la section, A. TRIDON, tél. 06.34.70.70.71 - mail : dessinrange@gmail.com**



>> Atelier croquis

L'atelier croquis est renouvelé pour la saison 2019-20 avec un créneau un samedi après-midi par mois. Il s'adresse à tout public. L'inscription en famille est donc possible pour partager un joli moment de créativité. Au cours de l'année, la production se constitue de croquis au crayon, encre, fusain ou aquarelle. Il s'agit d'exercices de beaux-arts et d'activités ludiques pour découvrir les outils de dessin et, pour les initiés, appréhender différemment les techniques. Les propositions évoluent selon vos projets. L'objectif est de permettre aux personnes de passer un moment agréable et de repartir avec des moyens pour poursuivre la pratique du dessin chez soi.

Inscription lors de « L'ECHO des ASSOS » prévu samedi matin 7 septembre 2019. Contact : Annick Tridon au 06 34 70 70 71 mail : dessinrange@gmail.com



>> Musique

SYNTHÉTISEUR / PIANO / GUITARE

Pour la rentrée de Septembre, nous vous proposerons à nouveau des cours de piano et de synthétiseur le lundi après-midi donnés par Catherine VILMER notre professeur, ainsi que des cours de guitare proposés le mercredi après-midi par le professeur Mr MESSU. Ces cours sont ouverts à tous, aux enfants à partir de 8 ans, et aux adultes de tout âge, de Trangé et des communes voisines.



CHANT CHORALE

La chorale a participé le 21 juin à la fête de la Musique au Mans. La chorale s'est donnée en représentation à l'église de Trangé le 22 Juin lors de la fête de la musique. Nous avons



besoin de choristes hommes et femmes, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre à la rentrée. Les choristes et surtout leur professeur vous réserveront un très bon accueil.

CONCERT 2019

L'après-midi musicale du 11 mai dernier a attiré un large public. Ce qui nous a permis de montrer la qualité du travail réalisé par l'ensemble des élèves avec leur professeur tout au long de l'année. Je pense que la chorale a su captiver l'attention du public, et j'espère, peut-être décider certaines personnes à la rejoindre à la rentrée. Alors venez-vous détendre en chantant.

PIANO, GUITARE, CHORALE

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir vous renseigner à la rentrée.

RENTREE 2017/2018	SYNTHÉTISEUR	CHANT CHORALE	PIANO
INSCRIPTIONS	Lundi 09/09 à 20h30	Lundi 09/09 entre 19h30 et 20h (pour les nouveaux) et lundi 16/09 à 20h30	Lundi 09/09 à 19h
COURS	Chaque lundi soir, à partir du 16/09, organisation du cours en fonction du nombre d'élèves	Chaque lundi à partir du 16/09 de 20h30 à 22h00. Cours collectif	Chaque lundi soir par 1/2 heure en individuel
Salle de musique, à l'ancienne Mairie Chaque ancien élève au synthé, au piano et guitare doit se réinscrire			

Fatima Ribeiro 06 33 97 60 26 ☒ Claudine Bruneau 06 63 81 19 35

Cours de Guitare : mercredi après-midi. La date d'inscription est à définir

Bonnes vacances à tous et rendez-vous en Septembre

>> Tennis de table



R.D.V. en Septembre 2019

à la Salle « Maison des Associations »

La saison s'est terminée dans la nouvelle salle, à côté de la salle municipale qui est très agréable, lumineuse et avec des vestiaires et des douches. Mais il reste encore quelques petits problèmes à régler notamment les stores qui ne fonctionnent pas et avec un soleil radieux de mai, il est pratiquement impossible de jouer car la petite balle se confond dans les rayons du soleil. Notre équipe se classe en deuxième partie de sa poule en D3 et descend d'une division (en D4). **Pour la rentrée de septembre 2019 nous allons repartir avec cette équipe en D4 en compétition départementale car nos sept joueurs actuels devraient confirmer leur décision de repartir en championnat et un ou deux joueurs remplaçants seraient les bienvenus ce qui serait un confort pour tout le monde.**

Alors si vous êtes ancien licencié ou joueur averti et que la compétition départementale vous intéresse, venez nous

rejoindre à la rentrée de septembre 2019 (et on pourrait peut-être engager une autre équipe en D5) à partir de 20h, le 28 août, les 4 et 11 septembre car la reprise du championnat a lieu le 22 septembre 2019 avec engagement de l'équipe le 1 juillet 2019. Sinon vous pouvez pratiquer en loisir ce sport et venir nous voir lors de la journée des Associations à la Maison des associations (à côté de la Salle Municipale) le 7 septembre 2019, si elle est organisée (à ce jour rien de prévu). La bonne ambiance autour d'une petite balle de 40 millimètres est de rigueur.

« Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa dans une salle confortable et agréable »

Un certificat médical est obligatoire pour pratiquer le Tennis de Table. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au **06 42 04 51 70** ou **02 43 88 81 86**.

BONNES VACANCES A TOUS

Les Responsables de l'activité.
Christian, Michel et toute l'équipe

>> Yoga

Parler est un besoin, écouter est un art disait Goethe. La véritable écoute est une attitude aussi rare que précieuse, que la pratique du yoga nous permet de développer. Hebdomadairement, nous nous retrouvons autour de Rosine notre sympathique prof. Les séances sont basées sur l'inspiration, l'expiration tout en faisant des postures, qui nous procurent un bien-être. Nous terminons par une relaxation.

JOURS : Lundi 20h30-21h45

Mardi 10h30-12h

Jeudi 20h30-21h45

LIEU : Nouvelle salle des associations



INSCRIPTIONS : Anne-Marie au 02 43.88 85 56 ou marchandjacky@wanadoo.fr

Très belles vacances ensoleillées

>> Couture

La section couture a le vent en poupe. En effet, 22 couturières se partagent les 2 séances hebdomadaires. Cette activité est avant tout un moment de convivialité. En début de saison, Annick, notre gentille prof, nous a proposé une réalisation d'une housse de ciseaux, d'une poubelle de table pour déposer nos fils et bouts de tissus ainsi qu'un organigramme. En confection, jupes, robe, pantalon manteau...ont été réalisés au goût de chacune. Nous avons besoin d'être guidées par les conseils d'Annick qui trouve toujours des solutions à nos erreurs. La section met à notre disposition une surfileuse.



JOURS : Mardi 17h30- 20h - Vendredi 14h-16h30

LIEU : Nouvelle salle des associations

INSCRIPTIONS : Anne-Marie au 02.43.88.85.56 ou marchandjacky@wanadoo.fr



>> Badminton

R.D.V. le 7 Septembre 2019 à la Salle «Maison des Associations»

L'année sportive est terminée et une bonne dizaine de joueurs et joueuses ont pratiqué le badminton en loisir dans la salle de tennis de table Pégase et en juin dans la nouvelle salle agréable et lumineuse par groupe de 2 ou 3 et même 4 personnes ensemble. Pour la rentrée de septembre 2019 ? nous pensons pouvoir continuer de mettre à disposition la salle pour pratiquer du badminton en loisir. Alors, si vous êtes intéressé pour venir jouer entre vous ou avec un copain (copine), nous vous attendons lors de la journée des Associations à la salle « Maison des Associations », le 7 septembre 2019

si elle a lieu. Les renseignements et inscriptions seront pris le 7 septembre et une réunion sera programmée à la mi-septembre pour établir le planning des horaires et jours pour disposer de la salle. « Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa » Si vous n'avez pas de raquette pour faire un essai, l'ASLC peut vous en prêter une.



Un certificat médical est obligatoire pour pratiquer le Badminton. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au **06 42 04 51 70**

BONNES VACANCES À TOUS
Le Responsable de l'activité - Christian

>> Gym dynamique adultes



Reprise des cours : le mardi 17 septembre 2019 à 19h00
Section affiliée à la FFEPGV

Responsable : Eliane VERON
02 43 88 70 23 ou 06 27 46 04 27 – elianeveron@yahoo.fr

Cours : mardi de 19h10 à 20h10 (sauf pendant les vacances scolaires) : Maison des Associations

Animatrice : LESLIE



Avantages d'une heure de sport par semaine :

- Maintenir la forme
- Assouplissement
- Tonification musculaire
- Activité physique à la fois bonne pour le corps et pour le moral

Décomposition d'une heure de cours tout en musique :

- **Echauffements divers :** chorégraphie, step, danse country, petits jeux.....
- **Corps de séance :** renforcement musculaire des cuisses, des abdominaux, des fessiers, des bras ... - cardio - ateliers - jeux d'opposition...
- **Fin de séance :** étirements, stretching, retour au calme.

>> Baby-gym enfants

Inscriptions : 12 places maximum

Cours : Le jeudi de 17h15 à 18h15, dans la salle Gaston Langevin, sauf vacances scolaires.

Age : Enfants de 3 à 6 ans

Encadrement : Animateur Diplômé.

Tarif : 135 euros pour la licence et 2 euros pour l'adhésion à l'A.L.S.C Trangé, soit 137 euros.

Matériel disponible : Ballons, Poutre, Trampoline, Cerceaux, Rubans...

Points forts de cette activité :

- Activité ludique sur la commune
- Développer les notions de motricité et d'équilibre
- Evoluer dans un groupe hors scolaire, en respectant des consignes
- Ma 1^{ère} activité physique et mon 1^{er} pas dans une association.

Responsable :
Sébastien TORLAY
sebastientorlay@yahoo.fr
06 61 49 76 58



>> Tai Chi

Le tai-chi Chuan est une discipline corporelle d'origine chinoise comportant un ensemble de mouvements continus exécutés avec lenteur qui signifie méditation en mouvements.

Nous pratiquons le tai chi chuan conçu pour l'auto-défense et la méditation qui incorpore la dimension des arts martiaux et peut se traduire par un combat avec un adversaire.



En dehors de l'apprentissage des mouvements, il comprend des exercices d'assouplissement et de relâchement des muscles et des articulations. La pratique vise entre autres à améliorer la souplesse, la coordination, l'équilibre, à renforcer tout le système musculo-squelettique et donc à maintenir une bonne santé physique et mentale. Les cours se déroulent le jeudi de 19h à 20h15 dans la nouvelle salle des Associations, avec notre animateur JOSEPH qui vous réservera un très bon accueil.

La reprise aura lieu le jeudi 12 septembre 2019. Venez nous rencontrer pour découvrir cette activité, et participer à un ou deux cours d'essai dans la joie et la bonne humeur.



CONTACT : Aline VOTIER
02 43 88 89 88
06 87 95 30 14
a.votier@orange.fr



Rappel des manifestations 2019

- **BABY-BROC (PRINTEMPS/ÉTÉ) :**
samedi et dimanche 27/28 avril
- **GALA DANSE :**
vendredi et samedi 24/25 mai
- **FÊTE DES PARENTS :**
dimanche 26 mai
- **PARTICIPATION À LA FÊTE DE LA MUSIQUE
AVEC LA COMMUNE :**
samedi 22 juin (buvette, crêpes)



A NOTER SUR VOS AGENDAS

- **Bric à Brac : dimanche 1^{er} septembre**
Réservation avant le 29 Août près de :
Blanchet Brigitte 02 43 88 85 95
Mussard Gérard 02 43 88 81 15
Dutertre Isabelle 02 43 47 63 61
- **Baby-broc (automne - hiver) : dimanche 20 octobre**
- **Marché de Noël : dimanche 1^{er} décembre** avec l'arrivée du père Noël et goûter pour les enfants à 16h30, salle Gaston Langevin

Nous sommes à la recherche d'exposants en alimentation (produits locaux). Prendre contact au 02 43 88 85 95.

N'oublions pas les illuminations de notre village par les bénévoles du comité. Pour l'année 2018, nous avons investi 1800€ de nouvelles guirlandes. Merci aux hommes du comité pour les réparations et le montage.

Un grand merci à tous les bénévoles. Nous sommes un comité qui commence à s'épuiser. Nous recherchons des bénévoles. N'hésitez à nous rejoindre en contactant : **Brigitte Blanchet au 02 43 88 85 95**

Tous les membres du comité se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances.



>> Danse



« LES MOTS »

THEME DU GALA DE DANSE PRESENTE LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MAI 2019



Plus de 500 personnes se sont déplacées. Nous les remercions vivement. 25 chorégraphies autant de musiques et de costumes se sont succédées. Les 116 élèves ont eu plaisir à présenter leur travail de l'année. Jessica, notre nouvelle chanteuse, a également été très appréciée. Après huit années à Trange, Anne-Sophie nous quitte pour d'autres horizons. Nous lui souhaitons

réussite et bonheur dans ses nouveaux projets. Et merci à elle pour ces années passées ensemble.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont investis à la danse.

LES COURS DE DANSE DEBUTERONT LE 17 ET 18 SEPTEMBRE 2019 AVEC FANNY

Les cours sont ouverts à tous (tous niveaux), de l'enfant à l'adulte (de 45 minutes à 1h30 selon les âges).

Si vous aussi souhaitez passer un moment agréable et apprendre à danser : venez rejoindre les cours ; bonne humeur et simplicité sont au rendez-vous

INSCRIPTIONS :

samedi 7 septembre de 9h à 13h
MAISON DES ASSOCIATIONS A TRANGE

BONNES VACANCES ENSOLEILLEES

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

PAULINE 06.78.90.20.95

MELANIE 07.81.57.15.56

CLAUDINE 06.20.0542.02



>> Zumba

Chaque cours de zumba est un entraînement complet alliant tous les éléments de la remise en forme...

Un vrai regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session.

Si vous aussi vous recherchez une activité qui mêle des mouvements à haute et basse intensité permettant de rester en forme dans un esprit festif ... Laissez-vous emporter par les rythmes de la musique latino-américaine et venez nous rejoindre.

- brûler des calories
- vous divertir
- vous faire plaisir



REJOIGNEZ-NOUS DÈS SEPTEMBRE :

Cours assurés par Aline ALEXANDRE

Le mercredi de 18h30 à 19h30 et de 20h à 21h

INSCRIPTIONS : Samedi 7 septembre 2019

« Maison des Associations » à Trangé

RENSEIGNEMENTS :

Pauline 0678902095 - pauline.chaperon@laposte.net

Comité de Jumelage



Déjà 30 ans d'amitié franco-anglaise !

Lors notre voyage à Dunston, en octobre 2018, nous avons fêté nos

30 ans d'amitié. A cette occasion, nous avons offert au comité de Dunston un rosier nommé « Bogagère de Trangé » créé par Jean-Pierre VIBERT, obtenteur de roses anciennes.

Comme chaque année, le comité a organisé quelques festivités dont l'après-midi théâtre, le dimanche 24 mars avec « le trou de la Sécu » et une après-midi pique-nique avec les membres du comité.

Prochainement, nous organisons une « soirée réunionnaise » le samedi 12 octobre. Nous préparons également, la venue de nos amis anglais, qui seront présents du 19 au 24 octobre. Deux nouvelles familles vont intégrer notre comité lors de cette nouvelle rencontre.



Les membres du bureau du Comité de Jumelage TRANGE-DUNSTON vous souhaitent un bon été et vous donnent rendez-vous à la rentrée prochaine,

Contact mail : trang-dunston.jumelage@orange.fr

>> Vie associative

Généralités Mouvement



Participer à la vie de l'association « **Généralités Mouvement** » est l'occasion de mettre dans son quotidien de la recette du Bien-Vivre :

- Prendre un grand bol de convivialité,
- Y ajouter une belle dose de bonne humeur,
- Mélanger avec des relations solides,
- 100 g de pensées agréables,
- 1 litre d'amitié,
- 3 poignées de santé,
- 1 beau sourire aux lèvres,
- Quelques gouttelettes d'humour,
- 50 g de bonté et de gentillesse.

Vous avez entre 55 et 99 ans ! Vous n'êtes plus jeune, pas de problème !! Alors n'hésitez pas, venez déguster sans modération !

**Local ouvert tous les mercredis de 14h à 17h30
Salle des Associations**

Nous proposons diverses activités : jeux de cartes, jeux de société, pétanque, une marche de 7 à 8 km le dernier mercredi de chaque mois.

Nous organisons chaque année une sortie d'une journée. Cette année, la capitale nous a accueillis le mardi 28 mai. Nous étions 48 adhérents à participer à un déjeuner croisière sur la Seine. Cette sortie fut agrémentée par une visite de Paris en petit train touristique qui s'est allègrement faufilé dans des petites rues pour nous faire découvrir théâtres et salles de spectacles.



L'adhésion annuelle de 17 € permet également de participer aux activités proposées par le secteur comme le bowling, les sorties vélos et les voyages : cette année Prague en juin et la transhumance en octobre au-dessus d'Annecy.

Les sorties du secteur sont programmées pour 2020 :

- **la Crête en avion du 11 au 18 mai,**
- **le Tyrol en avion du 20 au 27 juin,**
- **la baie de Somme du 10 au 15 octobre.**

Les Inscriptions sont obligatoires dès maintenant.

Chaque année, nous pouvons découvrir un canton de notre département. Le lundi 2 septembre 2019, c'est celui du Pays Maronnais qui nous est proposé.

Questions « **Pour un Après Midi** » aura lieu à Chaufour-Notre-Dame le 13 octobre 2019. Le repas d'automne aura lieu le 26 octobre à Pruillé le Chétif.

De son côté la fédération départementale organise des voyages et activités diverses. N'hésitez pas à passer nous voir le mercredi après-midi. Il y a toujours un café, un chocolat, une part de gâteau à partager.

Contact :

Michelle Séchet au 06 15 14 08 71 ou sechetmb@orange.fr

Trangé Football Club



La saison 2018-2019 du Trangé FC vient à peine de se terminer que le club travaille déjà sur de beaux projets pour l'avenir.

Le bureau a changé lors de l'été 2018. Fabien VALLEE a pris la relève d'Hervé CARTEREAU au poste de président. Après plusieurs années à la tête du club,

Hervé s'est consacré cette année aux U7 et a continué de suivre de près les joueurs séniors. Le club le remercie encore pour tout son investissement et ce qu'il a pu créer à tous les niveaux. Nicolas COUTINEAU a lui, pris la responsabilité de la trésorerie.

Après une première année de transition, le projet pour les années à venir est déterminé : pérenniser le club et les équipes, intégrer les jeunes formés au club en équipe séniors, et avancer sur le nouveau complexe sportif. Tous ces projets avancent et intéressent l'ensemble des licenciés.

Il y a 10 ans, Jérémie FEVRIER, avait relancé l'école de foot de Trangé. Il passe aujourd'hui la main pour suivre l'équipe fanion où évoluent, notamment cette nouvelle saison, ses 2 enfants. L'ensemble du club le remercie pour tout le travail effectué depuis des années sur l'école et va continuer d'accompagner et faire grandir l'avenir du club, nos enfants. Jean BEDEHANE prendra la relève de responsable école de foot.

Le club de Trangé entretient toujours de bonnes relations avec les clubs voisins notamment pour les jeunes. Nous avons créé le Groupement de Jeunes Bocage Manceau pour les joueurs de 12 à 18 ans. Ce Groupement inclut donc le club de Trangé avec St Georges/Pruillé, Rouillon, La Quinte et Coulans sur Gée. Nous étions déjà en entente auparavant, mais un groupement à été créé afin

de pérenniser ce rassemblement de clubs et pouvoir travailler sur le long terme. Ce groupement est présidé par Thomas BESNARD, dirigeant de Trangé.

Concernant les séniors, Alain TAILLARD a laissé sa place à Alain POIRIER après avoir validé son maintien lors de la dernière journée en D3. Alain POIRIER connaît bien le club pour avoir dirigé l'équipe première il y a 12 ans. Un nouveau challenge l'attend avec une équipe avec un fort potentiel. L'effectif de 2018-19 est globalement maintenu, et nous avons recruté quelques jeunes nouveaux. L'objectif est de faire grandir l'équipe et viser le haut de tableau et si possible, d'accéder à la division supérieure.

Enfin, concernant le futur complexe, le club travaille en étroites relations avec la mairie sur ce sujet.

Cette nouvelle dynamique va, on l'espère, permettre de pérenniser le club, ses dirigeants, et accueillir de nouveaux joueurs et bénévoles dans les années à venir.

Le club a besoin de nouveaux dirigeants afin d'encadrer encore mieux nos joueurs. Nous sommes aussi à la recherche d'arbitres. Nous proposons de leur payer la formation et l'équipement.

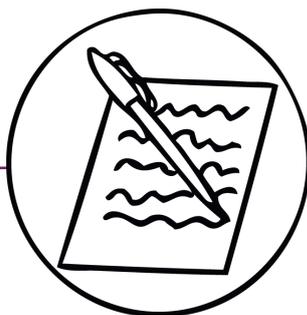
Que vous soyez jeune, plus âgé, licencié ou pas encore, si vous êtes intéressé par notre club, notre projet, venez nous rejoindre.

Suivez les actualités du club sur trangefc.footeo.com.

Sportivement,

Fabien VALLEE
Président Trangé FC
06 82 62 74 99





Vous avez des idées ?

Vous avez des interrogations ?

Vous avez des remarques à formuler ?

N'hésitez pas à nous le faire savoir en adressant cette page (à détacher) à la Mairie.
Si vous souhaitez une réponse, merci de nous laisser vos coordonnées.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

TEXTE :





>> Le patrimoine communal

Trangé, l'une des quarante plus anciennes paroisses du diocèse du Mans, était située selon l'historien Lepaige, à « 1 lieue et demie de la ville du Mans ». Julien-Rémy Pesche (1829), dans son « dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe », précise que : « La forme elliptique de cette commune est absolument celle d'un poisson, du genre sole, ayant sa tête au nord et sa queue au sud ». En 1865, sa superficie s'est agrandie par l'intégration d'une partie du territoire de l'ancienne commune de Saint-Pavin-des-Champs.

La création de la route royale de Laval à Blois en 1766, passant par les Maisons-Rouges, a permis à ce secteur de se développer, devenant le « centre bourg décalé » de Trangé. L'église isolée dans les champs et construite au milieu de nulle part, en dehors de toute habitation, « acceptait » uniquement dans son entourage immédiat le cimetière, la cure, le presbytère et plus tardivement l'école/mairie. Ce tableau patrimonial est complété par le château de la Groirie, qui a su pendant des siècles être un lieu permettant d'accueillir une certaine élite intellectuelle mancelle.



Ce patrimoine communal limité offre néanmoins un certain intérêt historique qu'il est intéressant d'évoquer sans oublier, bien entendu, les récentes constructions telles que la salle des fêtes, la nouvelle école et la nouvelle « Maison des Associations ».

L'ÉGLISE, UN CLOCHER TRÈS ANCIEN

Selon « Le patrimoine des communes de la Sarthe - Flohic Editions », l'église daterait du XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle. Sa particularité tient à son clocher-mur avec campanile dans lequel sont encastrées deux cloches lesquelles ont



fait l'objet de plusieurs bénédictions mentionnées dans les registres paroissiaux : 1759-1778 et 1787.

Divers documents rédigés sous plusieurs évêchés, dont Dom Piolin, font état dans l'« Histoire de l'Eglise du Mans » évoquent cet édifice et notamment dans le Tome 2 sous les évêchés de Gauziolène (762-770) et Francon 1er (794-816) où il est question des « deux paroisses de Chauffour et de Trangé, et que l'on range au nombre des plus anciennes propriétés de l'Eglise du Mans ».

Tout d'abord primitivement simple nef, le chœur et les deux chapelles dédiées à la « Ste Vierge » pour l'une et au « Sacré-Cœur » pour l'autre y ont été ajoutées au XIX^{ème} siècle, ainsi que la sacristie attenante. Ces points sont précisés dans « Le Plan de l'inventaire général des paroisses du Diocèse du Mans pour l'année 1902 ». Cet inventaire effectué par l'abbé Lepec, curé de Trangé, a été achevé en 1905.

Des « richesses » sont contenues dans cet édifice. Notons un « Coffret aux Saintes Huiles » du XVII^{ème} siècle, deux chandeliers dont l'un porte l'inscription : « Donné par S.M Napoléon III en 1869 », deux tableaux donnés par la famille de Samson du château de la Groirie (voir ci-après) dont l'un représentant « La Sainte Famille », a fait l'objet d'une première protection en 1908 avant d'être déclassé puis à nouveau classé en 1984. Le deuxième tableau, non classé, représente « L'Annonciation de la Vierge ». En 1902, dans l'inventaire, il est indiqué que « L'église possède une portion de la vraie croix. Son reliquaire est très convenable, en métal doré ».

Cette église a fait l'objet d'une réédification en 1704 et d'une bénédiction le 28 octobre 1705. Elle sera vendue à la Révolution le 25 août 1796 avant d'être restituée à la commune le 6 juin 1803. Elle a également abrité une confrérie : « La confrérie de Notre-Dame du perpétuel-secours ».

>> Le patrimoine communal

Cette église a fait l'objet d'une réédification en 1704 et d'une bénédiction le 28 octobre 1705. Elle sera vendue à la Révolution le 25 août 1796 avant d'être restituée à la commune le 6 juin 1803. Elle a également abrité une confrérie : « La confrérie de Notre-Dame du perpétuel-secours ».

Bien que modeste au cours des premiers siècles, l'église de Trangé a su attirer la ferveur populaire et être un trait d'union entre les dirigeants locaux et ceux qui les servaient.

LE PRESBYTÈRE DEVENU ÉCOLE PUIS MAIRIE

Avant 1747, le presbytère n'était qu'une petite maison. Il fut démoli et rebâti à neuf à cette date. Vendu à la Révolution, il a été restitué à la commune par l'acquéreur (inventaire de 1902).



Il connut plusieurs utilisations notamment au cours du conflit de 39-45 où il abrita à partir de 1940 une école ménagère et de retraite appelée « Maison Sainte-Geneviève de Trangé ».

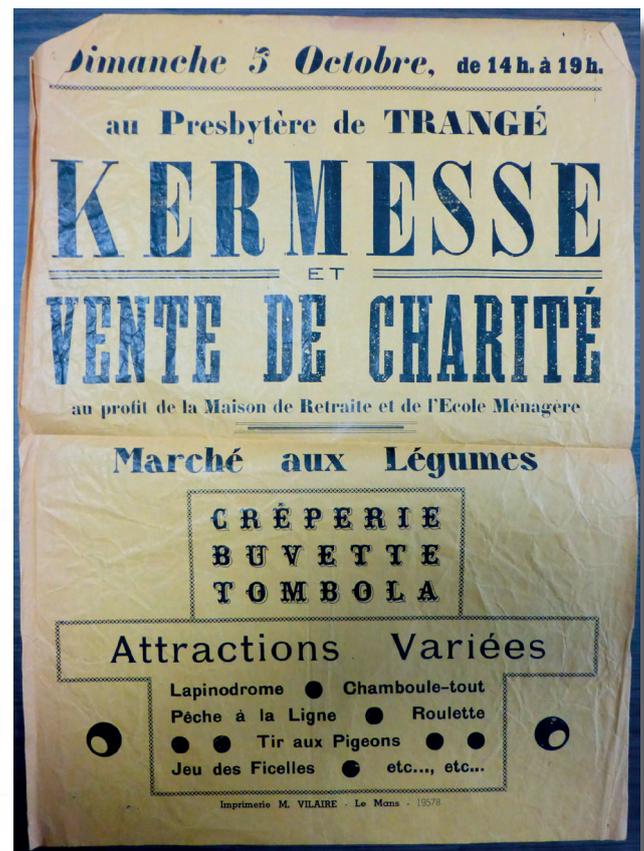
Organisée en pleine guerre par l'initiative des mouvements diocésains d'action catholique rurale, elle s'était développée d'une façon continue mais discrète jusqu'en janvier 1944, date à laquelle elle fut brusquement et totalement occupée par l'armée allemande. La libération a permis de la réorganiser, non sans difficultés d'où l'organisation d'une kermesse afin de récolter des fonds.



Cette école pouvait accueillir vingt pensionnaires et était dirigée par le chanoine Thureau, aumônier de l'Action Catholique rurale dont le siège se trouvait 14 rue du docteur Leroy au Mans. Celui-ci avait signé le 28 novembre 1940, avec le

vicomte René de la Vingtrie, un bail à loyer portant sur la location du lieu-dit « La Cure ». Cette école a fermé à une date non connue.

Après avoir servi d'habitation, la commune, propriétaire des lieux, a décidé de réhabiliter cet édifice et d'y abriter la nouvelle Mairie. Les tractations, les études dureront plusieurs années et les travaux plusieurs mois. En 2007, la Mairie prend ses quartiers dans les murs du presbytère, surprenant mariage du neuf et de l'ancien, lui donnant ainsi une nouvelle vie et une nouvelle image.



L'ANCIENNE ÉCOLE/MAIRIE

D'après Julien-Rémy Pesche, historien, la commune ne possédait pas encore d'école primaire de garçons mais seulement une école primaire de filles tenue par une sœur de la congrégation de Saint-Paul de Chartres (28), non brevetée et simplement tolérée. Il y avait entre 10 et 20 élèves.

Dans l'inventaire de 1902 (clôturé en 1905), nous trouvons la mention de l'existence d'une « école mixte, située au bourg. 40 à 50 enfants, garçons et filles la fréquentent ».

>> Le patrimoine communal



Jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'école publique de Trangé, à l'instar de l'église distante de quelques centaines de mètres, est située quasiment au milieu des champs. Avec ses constructions basses et sa cour prolongée par un préau, cet ensemble architectural, sans réelle valeur, est caractéristique de l'école de campagne traditionnelle. Il n'abrite plus l'école communale depuis 1990.

A cette école, était attenante l'ancienne Mairie. Celle-ci ayant été transférée dans les nouveaux locaux en 2007, c'est la bibliothèque municipale qui a pris le relais en 2009, fêtant ainsi cette année son dixième anniversaire. Le bâtiment et le terrain avoisinant font actuellement l'objet de travaux de restauration et de rénovation afin de valoriser cet ensemble et lui restituer son aspect d'origine.



LE CHÂTEAU DE LA GROIRIE

Parler de Trangé sans évoquer La Groirie serait faire abstraction d'un pan complet de l'histoire de la commune. Ce serait oublier que les personnages qui

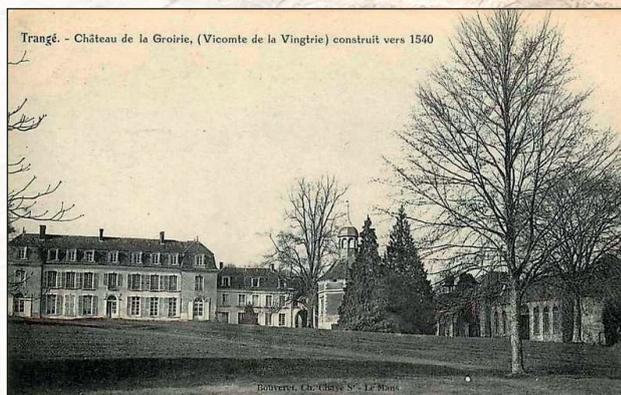
ont habité d'abord « une belle maison », devenue au fil des siècles un château, ont joué un rôle important dans l'administration locale et dans la vie mancelle en générale. Donnons un nom à ceux-ci.

Plusieurs « Familles »

A son origine, ce lieu n'était ni un château, ni un domaine, ni même une belle maison, tout juste une habitation occupée, en 1404, par des gens modestes, un certain Guillaume Belloncle.

En 1453, une partie des terres de la Groirie relevait du seigneur de Marcé à Trangé « En 1453, Hubert du Roux devait quintaine à trois courses de cheval, au lieu de la Mancelerie, près l'hostel (château) de Marcé, et Jehan Ligier la même quintaine pour ses choses de la Groirie, en Trangé ».

En 1500, Jehan Ligier fils, notaire au Mans, est le propriétaire de la Groirie qui, en 1543, se compose de deux maisons avec granges et étables.



En 1550, c'est le fils François Ligier qui prend la succession et sa fille épouse en 1585 Guillaume de la Rivière. Leur fils François de la Rivière, marié en 1620, deviendra « seigneur de la Groirie ». Leur fils Léonor de la Rivière, sans alliance, va acquérir le manoir féodal de Marcé mis en vente suite à saisie. Il en rend aveu le 17 juillet 1687 au Chapitre du Mans.

Les premiers travaux d'agrandissement et d'embellissement ont lieu pendant la première moitié du 17^{ème} siècle pour devenir une « jolie maison de campagne », comme il est indiqué dans un registre paroissial de la commune.

>> Le patrimoine communal

Divers personnages y séjournent dont l'abbé de Rancé, moine bénédictin (réforme de la Trappe en 1663) qui en 1635 aurait réalisé un cadran solaire (32 cadrans) resté dans les jardins de la Groirie jusqu'en 2011, date de son achat par le Conseil Départemental et visible actuellement à l'abbaye de l'Epau.

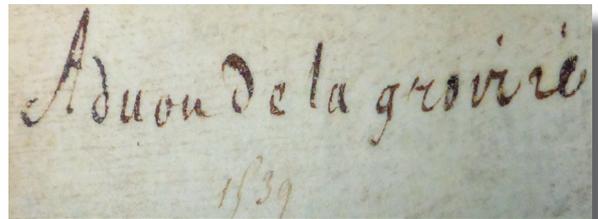
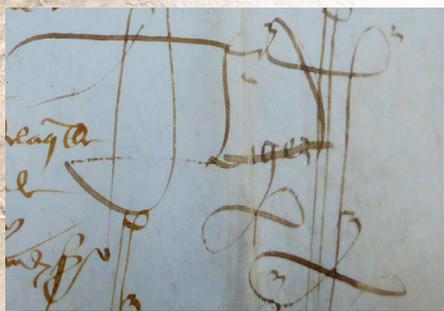
Une inscription latine positionnée à mi-hauteur y était inscrite et signifiait : « *Je suis simple, sans soleil ni lumière je n'existe pas* ». Celle-ci est encore partiellement visible.

La Groirie est vendue au début du 18^{ème} siècle à la famille SAMSON. Des transformations importantes vont avoir lieu. Le manoir féodal de Marcé est détruit vers 1740 et les pierres servent à agrandir La Groirie notamment par l'adjonction des ailes, pour lui donner son apparence actuelle.

Paul François de Samson (décès en 1726) et Alexandre Paul Louis François de Samson, seront lieutenant-général de la sénéchaussée du Maine et Maires perpétuels du Mans.

En 1836, Alexandre Auguste de Samson décède et laisse la Groirie à sa fille adoptive Faustine Dunois de Samson qui prend le titre de Dame de Marcé. Elle épouse Grégoire Etienne Enlart de Grandval qui décède en 1875.

Leur fils Georges Auguste Enlart de Grandval, décédé en 1913, n'a pas d'enfant. C'est sa sœur Julie qui hérite du domaine et épouse Armand Bayard de la Vingtrie. Leurs fils Edmond puis René se succéderont sur le domaine. Jacques Bayard de la Vingtrie décèdera en 1989. Le château sera vendu aux propriétaires actuels en 2010.



Etendue du domaine

En 1539, le domaine couvrait 27 ha. En 1887, avec quinze fermes, un moulin (Marcé) et un bois (Pannetière), le domaine de la Groirie avait une superficie de 341 ha.



LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes d'origine était située à l'entrée de l'actuelle rue des écureuils à Trangé. Sa vétusté et sa capacité d'accueil ne permettaient plus de recevoir les trangéens dans des conditions de confort et de sécurité acceptables. Il a donc été décidé la construction d'un nouveau bâtiment financé par la commune pour un montant de 650 000€ HT. Cette construction a débuté en mai 2000.



>> Le patrimoine communal

L'inauguration eût lieu le 1 septembre 2001 après une première utilisation le 8 mai 2001 pour le « repas des anciens ».

L'ancienne salle a été démolie et le terrain laissé libre a été revendu en deux parcelles constructibles, sur lesquelles se trouvent actuellement deux pavillons.



préau en sortie d'établissement afin de permettre aux enfants et aux parents d'être abrités lors d'intempéries, ont été effectués pour la rentrée de 2018.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Dans le bulletin municipal de juillet 2018, nous évoquions, rue des Happelières, à proximité de la salle des fêtes Gaston Langevin, cette « imposante construction sortie peu à peu de terre depuis le début de l'année. Il s'agit de la nouvelle salle des associations alliant modernisme avec sa façade de verre et de bois, écologie avec son toit végétalisé et un aspect pratique dans sa conception générale ».

Les travaux, débutés comme prévu au cours du premier trimestre 2018, avec néanmoins un peu de retard dû aux conditions météorologiques, se sont terminés en avril 2019.

La mise à disposition de ce nouvel ensemble est actuellement pour les associations une source de motivation et de créativité.

Son inauguration est prévue le 31 août 2019.

LA NOUVELLE ÉCOLE

L'école Maternelle et Élémentaire actuelle de Trangé date de 1990. L'ancienne école située initialement rue de la Mairie, remontant au XIX^{ème} siècle, ne permettait plus d'accueillir les enfants de la commune dont le nombre était sans cesse croissant. L'exiguïté des locaux et une certaine vétusté ont donc contraint la commune à envisager la construction de l'établissement actuel.



De récents travaux, favorisant l'accessibilité, la rénovation de la cour de l'école et la construction d'un



Collecte

Trangé

des petits déchets verts Réservée aux particuliers.

Privilégiez le compostage à domicile ou l'apport en déchèterie*.

Le dépôt au pied du conteneur est strictement interdit et passible d'une amende allant jusqu'à 1 500 €.



- Les déchets de tonte
- Les feuilles mortes
- Les petits branchages (longueur inférieure à 2 m et diamètre inférieur à 10 cm)



- Les troncs
- Les arbustes
- Les branches (longueur supérieure à 2 m et diamètre supérieur à 10 cm)
- Les sacs plastiques

* Les horaires sont consultables sur lemansmetropole.fr / Service Propreté : 02 43 47 47 60



>> Du nouveau dans le recyclage de vos déchets

Les nouvelles consignes de tri

